Les Signes des Temps

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Matthieu 24 : 33.

8ME ANNÉE, NO. 5. BALE (SUISSE) NOVEMBRE 1883. 89ME NUMÉRO.

Les Signes des Temps

JOURNAL MENSUEL

Publié par la

SOCIÉTÉ DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

M. B.-L. WHITNEY, M. ADEMAR VUILLEUMIER, M. PIERRE SCHILD.

PRIX D'ABONNEMENT CINQ FRANCS

Par An, ou par Volume de 12 Numéros.

—: BUREAU :—

Angle des rues WEIHERWEG et BELCHENSTRASSE.

S'Adresser (FRANCO) : M. B.-L. WHITNEY, Bureau des SIGNES DES TEMPS, BALE (Suisse.) — L'année du Journal commence au mois de Juillet ; la Rédaction reçoit cependant des abonnements à toute autre époque. — Les personnes désirant nous envoyer de l'argent soit pour le Journal, soit pour des traités, peuvent, s'il leur est difficile d'envoyer un mandat postal, nous faire parvenir des timbres-poste suisses ou français, surtout lorsqu'il ne s'agit que de petites sommes.

Articles Variés.

LUTHER DEVANT LE LÉGAT.

L'ARTICLE suivant est presque entièrement extrait de l'*Histoire de la Réformation du XVIme siècle*, par MERLE D'AUBIGNÉ.

ARRIVÉ à Augsbourg, Luther informa aussitôt le légat du pape qu'il était dans la ville. Celui-ci apprit cette nouvelle avec joie. Il sentait que cet important hérétique qui troublait le monde était en son pouvoir et il était déterminé à ne point le laisser quitter Augsbourg comme il y était entré.

Le légat était accompagné d'un courtisan italien, du nom de Serra-Longa; c'était un homme aux manières insinuantes qui se flattait de venir facilement à bout du réformateur. Il se rendit donc auprès de lui et lui fit de grandes protestations d'amitié; il lui donna gravement des leçons d'étiquette, pensant lui inspirer un grand respect pour l'homme devant lequel il avait à paraître. Il engageait Luther à l'accompagner immédiatement chez le légat; mais Luther déclara fermement qu'il devait d'abord obtenir un sauf-conduit.

Irrité de son peu de succès, l'astucieux Italien s'écria: «Abandonné de tous, où donc te réfugieras-tu?» — «Sous le ciel,» répondit le réformateur, en élevant respectueusement le regard en haut.

Luther reçut bientôt son sauf-conduit et se prépara à comparaître devant le légat. Lorsqu'il fut informé de ce fait, ce dignitaire fut un peu embarrassé de la manière dont il devait agir avec un homme d'un caractère aussi décidé; il réunit les Italiens et les Allemands en qui il avait le plus de confiance, afin de considérer avec eux comment il fallait agir avec le moine Saxon. Les avis furent partagés. Il faut, dit l'un, le contraindre à se rétracter. Il faut le saisir, dit un autre, et le mettre en prison. Un troisième pensa qu'il valait mieux s'en défaire. Un quatrième, qu'on devait essayer de le gagner par la bonté et la douceur. Le cardinal paraît s'être arrêté d'abord à ce dernier avis. La réception qu'il fit à Luther fut froide mais honnête et conforme à l'étiquette romaine. Luther, suivant l'avis que Serra-Longa lui avait donné, se prosterna devant le cardinal; lorsque celui-ci lui dit de se relever, il se mit à genoux; et sur un nouvel ordre du légat, il se releva entièrement. Plusieurs des Italiens les plus distingués et attachés au légat, pénétrèrent dans la salle pour assister à l'entrevue; ils désiraient surtout voir le moine germain s'humilier devant le représentant du pape.

Le légat gardait le silence. Il haïssait Luther comme adversaire de la suprématie théologique de St.-Thomas, et chef d'un parti nouveau, actif, contraire, dans une université naissante, dont les premiers pas inquiétaient fort les thomistes. Il aimait à le voir humilié devant lui et pensait que Luther allait chanter la palinodie, dit un contemporain. Luther, de son côté, attendait humblement que le prince lui adressât la parole; mais voyant qu'il n'en faisait rien, il prit son silence pour une invitation à parler le premier et le fit en ces mots:

«Très-digne père, sur la citation de sa Sainteté papale, et sur la demande de mon gracieux seigneur l'Electeur de Saxe, je comparais devant vous comme un fils soumis et obéissant de la sainte Eglise chrétienne, et je reconnais que c'est moi qui ai publié les propositions et les thèses dont il s'agit. Je suis prêt à écouter en toute obéissance ce dont on m'accuse, et si je me suis trompé, à me laisser instruire selon la vérité.»

Le cardinal, résolu à se donner les airs d'un père tendre et plein de compassion pour un enfant égaré, prit alors le ton le plus amical; il loua l'humilité de Luther; il lui en exprima toute sa joie et lui dit: — «Mon cher fils, tu as soulevé toute l'Allemagne par ta dispute sur les indulgences. J'apprends que tu es un docteur très-savant dans les Ecritures et que tu as beaucoup de disciples. C'est pourquoi, si tu veux être membre de l'Eglise, et trouver dans le pape un seigneur plein de grâce, écoute-moi. Voici, dit-il, trois articles que, d'après l'ordre de notre très-saint Père, le pape Léon X, je dois te présenter. Il faut premièrement que tu rentres en toi-même, que tu reconnaisses tes torts et que tu rétractes tes erreurs, tes propositions et tes discours. Secondement, que tu promettes de t'abstenir à l'avenir de répandre tes opinions, et troisièmement que tu t'engages à être plus modéré et à éviter tout ce qui pourrait attrister ou bouleverser l'Eglise.»

— «Je demande, très-digne père, répondit Luther, qu'il me soit donné communication du bref du pape en vertu duquel vous avez reçu plein pouvoir de traiter cette affaire.»

— «Cette demande, très-cher fils, lui dit De Vio, le cardinal, ne peut t'être accordée. Tu dois reconnaître tes erreurs, prendre garde à l'avenir à tes paroles et ne pas manger de nouveau ce que tu auras vomi, en sorte que nous puissions dormir sans trouble et sans souci; alors, d'après l'ordre et l'autorité de notre très-saint Père le pape, j'arrangerai l'affaire.»

— «Veuillez donc me faire connaître, demanda Luther, en quoi je puis avoir erré.»

Comme à la première demande de Luther, les courtisans italiens qui s'étaient attendus à voir le pauvre allemand crier grâce à genoux, furent frappés de surprise. Aucun d'eux n'eût voulu s'abaisser à répondre à une question si impertinente. Mais De Vio, autrement dit Cajetan, qui regardait comme peu généreux d'écraser ce chétif moine du poids de toute son autorité et qui se confiait d'ailleurs en sa science pour remporter une victoire facile, consentit à dire à Luther ce dont on l'accusait. Il prit un ton de condescendance et lui répondit:

— «Très-cher fils, voici deux propositions que tu as avancées et que tu dois avant tout rétracter: 1° Le trésor des indulgences n'est point composé des mérites et des souffrances de notre Seigneur Jésus-Christ. 2° L'homme qui reçoit le saint sacrement doit avoir la foi en la grâce qui lui est offerte.»

L'une et l'autre de ces propositions portaient en effet un coup mortel au négoce romain. Les revenus qu'il produisait n'étaient pas minces. Prétendre que la foi était nécessaire pour obtenir le pardon, c'était ôter aux yeux du peuple tout l'attrait, toute la magie des indulgences et des sacrements; car la foi, ce n'est pas le pape qui la donne: elle est hors de son pouvoir; elle ne procède que de Dieu. La déclarer nécessaire, c'était donc enlever des mains de Rome et la spéculation et ses profits. Luther en attaquant ces deux doctrines avait imité Jésus-Christ. Dès le commencement de son ministère, il avait renversé les tables des changeurs et chassé les marchands du temple. «Ne faites pas de la maison de mon père un lieu de marché», avait-il dit.

Le légat avait promis de s'appuyer sur la sainte Ecriture; mais malgré cette promesse, il en appela, en faveur des indulgences, aux constitutions des papes. Luther, indigné de voir quelle autorité le légat attribuait à un décret de Rome, s'écria: «Je ne puis recevoir de telles institutions comme des preuves suffisantes pour de si grandes choses, car elles tordent la sainte Ecriture et ne la citent jamais à propos.» Le légat repartit: «Le pape a autorité et pouvoir sur toutes choses.» — «Sauf sur l'Ecriture», répondit vivement Luther. — «Sauf sur l'Ecriture! . . . dit le légat avec dérision; le pape, ne le sais-tu pas, est au-dessus des con-

ciles, et tous ceux qui oseront mettre en question son autorité en recevront la peine.»

La dispute entre le cardinal et Luther roula ensuite sur le second point, savoir sur la foi que Luther déclarait être nécessaire pour que les sacrements fussent utiles. Luther déclara que céder là-dessus, ce serait renier Jésus-Christ. «Je ne puis donc, ni ne veux céder à cet égard, dit-il, et avec la grâce de Dieu, je ne cèderai jamais.»

De Vio, commençant à s'irriter, répondit: «Que tu veuilles ou que tu ne veuilles pas, il faut qu'aujourd'hui même tu rétractes cet article, ou bien, pour cet article seul, je vais rejeter ou condamner ta doctrine.»

Luther reprit: «Je n'ai pas d'autre volonté que celle du Seigneur. Il fera de moi ce qu'il voudra. Mais quand j'aurais quatre cents têtes, j'aimerais mieux les perdre toutes que de rétracter le témoignage que j'ai rendu à la sainte foi des chrétiens.»

—«Je ne suis point venu ici pour disputer avec toi, répondit Cajetan; rétracte! ou prépare-toi à souffrir les peines que tu as méritées.» Ainsi se termina la première entrevue.

La seconde eut lieu le lendemain, et un grand nombre de personnes de haut rang y assistèrent. Luther lut devant l'assemblée une déclaration dans laquelle il exprima son respect pour l'Eglise, son amour de la vérité, la disposition qu'il avait de répondre à toutes les objections qu'on pourrait lui faire sur les choses qu'il avait enseignées, et à soumettre ses thèses aux décisions des universités de Bâle, de Fribourg en Brisgau, de Louvain et de Paris.

«Mais je proteste solennellement, dit-il en terminant, contre la marche qu'on a voulu imprimer à cette affaire, et contre la prétention étrange de me contraindre à me rétracter sans m'avoir réfuté.»

Sans doute, rien n'était plus équitable que ces propositions de Luther, et elles devaient mettre très-fort dans l'embarras un juge auquel avait été prescrit à l'avance le jugement qu'il devait rendre. Le légat, qui ne s'était pas attendu à cette protestation, chercha à cacher son trouble en affectant de rire de la chose et revêtant tous les dehors de la douceur. «Cette protestation, dit-il à Luther, en souriant, n'est point nécessaire. Je ne veux disputer avec toi ni en public, ni en particulier, mais je me propose d'arranger l'affaire avec bonté et comme un père.» Toute la politique du cardinal consistait à mettre de côté les formes sévères de la justice, qui protègent ceux qui sont poursuivis, et à ne traiter la chose que comme une affaire d'administration entre un supérieur et son inférieur: voie commode en ce qu'elle ouvre à l'arbitraire le champ le plus vaste.

Continuant de l'air le plus affectueux: «Mon cher ami, dit de Vio, abandonne je te prie un dessein inutile; rentre plutôt en toi-même, reconnais la vérité, et je suis prêt à te réconcilier avec l'Eglise et le souverain évêque. . . . Rétracte, mon ami, rétracte. elle est la volonté du pape. Que tu le veuilles ou que tu ne le veuilles pas, peu importe! Il te serait difficile de regimber contre l'aiguillon. . . .»

Luther, qui se voyait traité comme s'il était déjà un enfant rebelle et rejeté par l'Eglise, s'écria: «Je ne puis me rétracter, mais je m'offre à répondre, et par écrit. Hier nous avons assez débattu.»

De Vio fut irrité de cette expression qui lui rappelait qu'il n'avait pas agi avec assez de prudence; mais il se remit et lui dit en souriant: «Débattu! mon cher fils; je n'ai pas débattu avec toi: je ne veux pas non plus débattre; mais je suis prêt, pour plaire au sérénissime électeur Frédéric, à t'entendre et à t'exhorter amicalement et paternellement.»

Luther ne comprenait pas que le légat fût si fort scandalisé de l'expression qu'il avait employée; car, pensait-il, si je n'avais pas voulu parler avec politesse, j'aurais dû dire, non débattre, mais disputer et quereller; car c'est vraiment ce que nous avons fait hier.

Cependant De Vio, qui sentait qu'en présence des témoins respectables qui assistaient à la conférence, il fallait au moins paraître chercher à convaincre Luther, en revint aux deux propositions qu'il lui avait signalées comme des erreurs fondamentales, bien résolu à laisser le réformateur prendre la parole le moins possible. Fort de sa volubilité italienne, il l'accable d'objections auxquelles il n'attend pas la réponse. Tantôt il plaisante, tantôt il gronde; il déclame avec une chaleur passionnée; il mêle les choses les plus bizarres; il cite saint Thomas et Aristote; il crie et s'emporte contre tous ceux qui pensent autrement que lui; il apostrophe Luther. Celui-ci, plus de dix fois, veut prendre la parole; mais le légat l'interrompt aussitôt et l'accable de menaces. Rétraction, rétraction! voilà tout ce qu'il demande de lui; il tonne, il règne, il veut seul parler. Staupitz, l'ami de Luther, prend sur lui d'arrêter le légat. «Veuillez permettre, lui dit-il, que le Dr. Martin ait le temps de vous répondre.» Mais le légat recommence ses discours. Il cite les extravagances et les opinions de saint Thomas; il a pris son parti de pérorer pendant toute l'entrevue. S'il ne peut convaincre et s'il n'ose frapper, il prétend du moins étourdir.

Luther et Staupitz virent clairement qu'il fallait renoncer à l'espérance, non-seulement d'éclairer De Vio par une discussion, mais encore de faire une profession de foi utile. Luther en revint donc à la requête qu'il avait faite au commencement de la séance, et que le cardinal avait alors éludée. Puisqu'il ne lui était pas permis de parler, il demandait qu'il lui fût au moins permis d'écrire et de remettre sa réponse écrite au légat. Staupitz l'appuya; plusieurs autres assistants joignirent leurs instances aux siennes, et Cajetan, malgré toute sa répugnance pour ce qui est écrit, car il se souvenait que les écrits restent, y consentit enfin. On se sépara. L'espérance qu'on avait eue de terminer l'affaire dans cette entrevue était ajournée; il fallait attendre ce qui résulterait de la conférence suivante.

La permission que le général des dominicains avait donnée à Luther de prendre du temps pour répondre, et pour répondre par écrit sur les deux accusations clairement articulées qu'il lui avait faites touchant les indulgences et la foi, n'était rien de plus que ce que la justice exigeait, et pourtant nous devons en savoir gré à De Vio, comme d'une marque de modération et d'impartialité.

Luther sortit de chez le cardinal joyeux de ce que sa demande lui était accordée. En allant chez Cajetan et en en revenant, il était l'objet de l'attention publique. Tous les hommes éclairés s'intéressaient de son affaire comme s'ils eussent dû être juges eux-mêmes. On sentait que c'était la cause de l'Evangile, de la justice et de la liberté qui se plaidait alors à Augsbourg. Le bas peuple tenait pour Cajetan et il en donna sans doute quelques marques significatives au réformateur, car celui-ci s'en aperçut.

Il était toujours plus évident que le légat ne voulait entendre de Luther que ces paroles: «Je rétracte», et Luther était résolu à ne pas les prononcer. Quelle sera l'issue d'une lutte si inégale? Comment imaginer que toute la puissance de Rome, aux prises avec un seul homme, ne parviendra pas à l'écraser? Luther voit ces choses, il sent le poids de cette main terrible sous laquelle il est venu se placer. Il perd l'espérance de retourner jamais à Wittemberg, de revoir son cher Philippe, de se retrouver au milieu de cette jeunesse généreuse dans les cœurs de laquelle il aimait tant à répandre les semences de la vie. Il voit l'excommunication suspendue sur sa tête, et il ne doute nullement qu'elle ne vienne bientôt le frapper. Ces prévisions affligent son âme, mais elles ne l'abattent point. Sa confiance en Dieu n'en est pas ébranlée. Dieu peut briser l'instrument qu'il lui a plu d'employer jusqu'à cette heure; mais il maintiendra la vérité. Quoi qu'il arrive, Luther doit la défendre jusqu'à la fin. Il se met donc à préparer la protestation qu'il veut présenter au légat. Il paraît qu'il y consacra une partie de la journée du 13.

LA DERNIÈRE CATASTROPHE.

PAR M. D.-T. TAYLOR.

«Les éléments embrasés seront dissous, et la terre sera entièrement brûlée avec tout ce qu'elle contient. 2 Pier. 3 : 10

LE bouleversement qui éclatera un jour en face et sous les yeux d'une philosophie incrédule et moqueuse, qui déclare que cela ne se peut pas, est clairement représenté, non-seulement par les témoignages que nous avons déjà cités en abondance, mais aussi dans un excellent article sur «Les Relations de la Géologie avec la Théologie,» par M. le Prof. R.-D. Hitchcock, qui a dit récemment: «La terre contient dans son sein les agents nécessaires à sa dissolution par le feu. On suppose que l'enveloppe ou croûte terrestre est de quelques centaines de lieues d'épaisseur, tandis que l'intérieur est dans un état de fusion comme la lave. Les trois cents volcans qui sont en activité à la surface sont les soupiraux du feu intérieur. Pour le moment, le contrepoids de forces contraires empêche la lave de faire irruption au-dehors. Mais que l'ordre soit donné que ces puissances intérieures soient mises en liberté, et ces éléments de destruction éclateront, répandant partout le feu et la désolation et les grands ouvrages de l'homme, dans lesquels il met son orgueil, pourront être détruits dans un moment par l'ébranlement de la croûte. Des gaz s'échappant de l'intérieur et se combinant avec l'oxigène de l'air, pourront éclater, de sorte que «les cieux passeront avec le bruit d'une effroyable tempête.» 2 Pierre 3 : 10. «Et il y a lieu de croire, disait feu le Prof. Georges Shepherd dans un sermon sur Mat. 24 : 37–39 que l'on a publié, que cette grande apparition de flammes de feu n'est certainement pas éloignée de nous. Nous avons l'autorité de la Parole de Dieu, quant à cette indescriptible manifestation par le feu. Et nous avons le feu: un monde dont toutes les cavernes et toutes les entrailles en sont combles; il s'agite, se presse contre ses parois; il secoue et ébranle la croûte sur laquelle nous marchons; il s'échappe par toutes les ouvertures et s'élance en colonnes jusqu'au ciel, et en quantité telle que d'immenses étendues sont couvertes de matières fondues. Le monde entier peut en douter; mais ce que Dieu a déclaré s'accomplira.

Il y a déjà longtemps que la voix infaillible de la prophétie annonça solennellement la conflagration finale et la dernière grande convulsion du globe, (1°) par l'éclat soudain des forces et des feux intérieurs, et (2°) par

l'ignition de ses gaz atmosphériques. Et il nous est dit, en termes clairs, qui alluma ce feu intérieur, quand, où et pourquoi il fut allumé. Ces passages ont déjà été cités. C'est l'œuvre d'un Dieu vengeur pour ceux qui commettent le péché, dont les anges puissants attendent de mettre ce monde dans ses dernières convulsions, d'en éteindre les dernières flammes avant que cette terre maudite, telle de nouveau qu'aux jours de son innocence ne sera partout qu'un Paradis. Quoi qu'il en soit, des hommes sages selon le monde et qui persistent dans la méchanceté, aiment à tromper et à se tromper eux-mêmes sur l'approche d'un jour si terrible. La théorie anti-biblique, née dans le cerveau rêveur du chimiste allemand Leibnitz, en 1680, il y a à peine deux cents ans, théorie qui met presque de côté le Créateur et qui ignore que notre monde est sorti de l'eau, comme l'atteste Moïse, et comme le confirment tous les grands écrivains et historiens profanes, théorie qui déclare que les rochers de granit n'ont pu être formés que par le feu, que par conséquent la terre est sortie du feu, qu'elle s'est refroidie pendant des âges infinis, de sorte que la croûte sur laquelle l'homme habite devient de plus en plus épaisse, et que les tremblements de terre deviennent de plus en plus rares: théorie qui ne fut jamais reçue par tous et qui est mise en doute et désapprouvée par les savants les plus éminents, cette théorie sur laquelle tant de fausses espérances reposent, est entièrement prise en défaut et renversée. Premièrement par le fait bien connu, rapporté par Humboldt, que «le décroissement de la chaleur naturelle du globe, durant une période de deux mille ans, n'a pas, en prenant les plus hautes limites, diminué plus d'un trois centième de degré Fahrenheit,» ce qui, vu l'incertitude de la date d'où ce calcul est tiré, et le fait qu'il montrerait que la terre ne s'est pas refroidie de plus d'un centième de degré en six mille ans, prouve autant que rien. Secondement, par les recherches et les expériences des chimistes modernes qui ont découvert, dit le Dr. Robert Patterson, «que le granit est une formation aquatile, formée par le dépôt de roches sédimentaires», ce qui confirmerait la vérité de la doctrine de Moïse, que la terre est sortie de l'eau; et trsoisièmement par la preuve que nous avons déjà présentée dans le fait que, depuis plu de quatre siècles, et spécialement depuis le commencement de celui-ci, les légères secousses et les grands tremblements de terre SONT DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTS ce qui semblerait démontrer une plus grande activité des forces invisibles et une diminution croissante de l'épaisseur de la croûte terrestre.

Pourquoi donc les mortels veulent-ils demeurer aveugles et ignorants d'événements imminents qui doivent avoir un accomplissement inévitable? Pourquoi endormir le monde par des rêves de sécurité, d'âge d'or et de future grandeur, quand, dans un moment terrible et inattendu, notre grand globe peut être mis en pièces par un choc de tremblement de terre universel et irrésistible, et que, au milieu de l'effrayante clameur et du tumulte indescriptible, au milieu de l'évanouissement des cieux et des grondements répercutés de la trompette de Dieu dominant cet effroyable craquement, le Juge de toute la terre apparaîtra dans les nuées?... Hélas! qui pourra vivre, quand Dieu fera ces choses? Comment, avec cette armée de preuves, cette montagne de faits scientifiques et scripturaires, des écrivains populaires peuvent-ils se tromper et eux-mêmes et les autres, en essayant de prouver l'impossibilité d'un grand tremblement de terre dans nos propres contrées et l'absence de tout danger, à New-York, à Paris et à Londres. Les faits que ces écrivains admettent et présentent eux-mêmes renversent leurs propres conclusions. Qui est celui qui, connaissant l'excentricité et le caprice du sentier du tremblement de terre, qui, se rappelant la destruction soudaine de la grande et orgueilleuse ville de Lisbonne où aucune secousse d'importance ne s'était fait sentir depuis près d'un siècle et demi, qui, ayant lu le récit du grand tremblement de terre de la Nouvelle Angleterre en 1755, et celui de la Grande Vallée de l'ouest en 1811, qui, réfléchissant sur le fait que les quatre points cardinaux de l'Europe, pour ne parler que de ce continent, sont hérissés de volcans, qui pensera aux contrées actuellement désolées d'Ischia et de Java qu'on a vues passer, comme en un clin d'œil, à quelques jours de distance, de l'état le plus florissant à celui de la dévastation, qui est celui qui, disons-nous, songeant par dessus tout cela, à la manière soudaine dont le grand tremblement qui est devant nous bouleversera notre globe tout entier, peut se laisser séduire par ce cri absurde et insensé de «paix et sûreté»?

La secousse qui fit trembler la Nouvelle-Angleterre et à laquelle nous venons de faire allusion, est arrivée le 18 nov. 1755. Elle a eu lieu à quatre heures et demie du matin, alors qu'il faisait encore obscur et que les gens étaient plongés dans le sommeil. Le premier choc dura quatre minutes et demie. Les plafonds furent fendus et la terre s'ouvrit en plusieurs endroits; les meubles furent renversés dans les paisibles intérieurs, les murailles des caves s'écroulèrent, les liquides furent lancés hors des fûts, et des gens furent jetés à terre par la violente motion ondulatoire latérale du sol. Des briques du faîte de cheminées situées à trente-deux pieds de hauteur furent lancées à une distance de trente pieds de la base. Des girouettes de grands édifices furent lancées à d'immenses distances. La terre était balancée comme un berceau, et les dommages causés aux seules clotures de pierres, qui furent renversées furent estimés à 1,250,000 francs.

La consternation fut générale, mais salutaire. On fixa des jours de prières pendant lesquels les plus éminents prédicateurs proclamèrent du haut de la chaire que la fréquence des tremblements de terre et de tels bouleversements devait être regardée comme un pronostic et un avant-coureur de la destruction du monde entier au dernier jour.

Mais la convulsion *finale* arrivera sûrement, et aucun pays n'échappera à ce grand et dernier tremblement de terre. Aucune ville ne résistera à ses secousses. Apoc. 16: 19. Malheur à ce monde méchant dans ce jour terrible! «La frayeur, la fosse et le piége sont sur toi, habitant du pays. Et il arrivera que celui qui s'enfuira à cause du bruit de la frayeur tombera dans la fosse; et celui qui sera remonté hors de la fosse sera pris dans le piége; car les bondes d'en haut sont ouvertes, et les fondements de la terre tremblent.» Esa. 24: 17, 18.

Non-seulement le tremblement de terre parle de la puissance de Dieu, mais il enseigne à l'homme sa petitesse. Les tremblements de terre s'élèvent contre l'orgueil du monde. Ils rappellent à l'Eglise que ses rêves de félicité, dans un millénium temporel, ayant à ses pieds un monde de méchants convertis, peuvent soudainement s'évanouir. Ils enseignent aux hommes à se préparer pour le monde éternel et à le faire promptement. Ils proclament aux oreilles des moqueurs des derniers jours, que toutes les choses ne *demeurent pas* dans le même état où elles étaient au commencement. Et ils crient à cette «vaine philosophie», née d'une «science faussement ainsi nommée», qui trompe en promettant un prolongement de l'âge du monde pendant des milliers et des milliers d'années, ce solennel avertissement: «Tenez-vous prêts; car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.» Ne vaudrait-il pas mieux, ne serait-il pas plus sage de la part de la presse et du monde scientifique, soit séculiers, soit religieux, qui sont si disposés à calmer les craintes des hommes en prétendant qu'il n'y a aucun danger et qui se moquent des chrétiens qui croient sincèrement que la fin est proche, de chercher plutôt à mettre leurs théories et leurs doctrines en accord avec la Parole de Dieu et avec les faits indéniables qui sont sous nos yeux, de faire comme la vraie sentinelle qui discerne le danger? Ils devraient montrer au peuple qui attend d'eux d'être averti, la grande catastrophe qui doit tôt ou tard frapper notre planète et les nombreux millions d'habitants qui sont sur sa surface, leur rappelant avec une tendre sollicitude que leur seul refuge est dans le Seigneur Jésus-Christ.

Hélas! à quoi servira la puissance, la beauté, l'orgueil ou la richesse d'un Rothschild, d'un Marquis de Bute, d'un Vanderbilt, au jour où le Tout-Puissant viendra dans ses chariots de flammes de feu, que le Jugement se tiendra et que les livres seront ouverts? Dan. 7: 9, 10. O félicité ineffable que d'avoir, à cette heure suprême, le Sauveur comme *notre* Sauveur!

«J'ai été dans des situations bien difficiles, écrivait un missionnaire étranger, après avoir été témoin d'un tremblement de terre; mais je ne me suis jamais trouvé dans un endroit ou dans des circonstances qui me fissent éprouver mon entière faiblesse et mon entière dépendance de la miséricorde de Dieu, comme au moment d'un tremblement de terre. La terre ferme sur laquelle vous marchez sans crainte a perdu sa stabilité. Votre habitation où vous avez demeuré en toute sécurité devient l'endroit où vous courez le plus grand danger, et vous la fuyez comme si la peste s'y était établie. Vous attendez du secours de vos amis et ils sont aussi incapables de vous aider qu'ils le sont de s'aider eux-mêmes. Vous fuyez la ville pour échapper aux édifices qui croulent, et la terre crevassée menace de tous côtés de vous engloutir. Chassé de tout refuge, vous vous tournez vers Dieu et vous attendez sa volonté avec calme. Dans un moment pareil, l'espérance de l'Evangile est un trésor auprès duquel tout l'or de l'univers n'est que la poussière de la balance.»

JÉSUS PLEURANT SUR JÉRUSALEM.

PAR MME. E. G. WHITE.

SECONDE ET DERNIÈRE PARTIE.

Si le peuple Juif avait abandonné sa bigoterie et son aveugle incrédulité assez longtemps pour considérer les profondeurs du cœur de Christ, ce cœur si plein d'amour et de compassion, jamais il n'aurait pu crucifier le Seigneur de gloire. Mais ils étaient impies et remplis de propre justice, et lorsque les sacrificateurs et les principaux du peuple entendirent l'ancienne parole prophétique poussée par la multitude comme avec un son de trompette, en réponse à leur question: «Qui est celui-ci?» ils ne l'acceptèrent point comme une voix inspirée. La longue liste des prophéties dépeignant Jésus comme le Messie, et qui était citée par

les disciples, ne convainquit point leurs cœurs. Mais ils étaient trop surpris et trop irrités pour exprimer leur indignation par des paroles.

Au moment même où ils délibéraient secrètement et lâchement, et où ils formaient des plans pour mettre à mort Jésus, voici que l'humble Galiléen est tout à coup couvert d'honneurs qu'il n'avait jamais acceptés auparavant, et qu'il reçoit des hommages que, jusque là, il avait toujours repoussés.

Les principaux sacrificateurs sont muets d'étonnement. Où est maintenant la puissance dont se vantaient les sacrificateurs et les principaux du peuple? Les autorités ecclésiastiques avaient annoncé que quiconque reconnaîtrait Jésus pour être le Christ, serait chassé de la synagogue et privé de ses priviléges religieux. Et voici que la multitude enthousiasmée faisait retentir le cri de Hosanna, au Fils de David! et répétait les titres que lui avaient donnés les prophètes. Le souverain sacrificateur et les principaux du peuple auraient tout aussi facilement privé la terre de la lumière du soleil qu'ils n'auraient pu repousser les rayons de gloire du Soleil de Justice.

Malgré toutes les oppositions, le royaume de Christ fut proclamé par le peuple. Lorsque les sacrificateurs furent remis de leur surprise, ils murmurèrent entre eux disant: «Vous voyez que vous ne gagnez rien; voici que tout le monde va après lui.» Mais bientôt ils cherchèrent à paralyser l'effet de la scène étrange dont ils avaient été témoins et essayèrent d'intimider la foule en les accusant auprès des autorités civiles, comme soulevant une insurrection. Quelques-uns des Pharisiens accomplirent leurs menaces et dénoncèrent Jésus aux officiers romains présents comme étant l'instigateur de cette rébellion. D'autres se joignirent à eux accusant le Sauveur de se donner comme roi, en dépit de l'autorité romaine. Anne, le souverain sacrificateur, dit qu'il allait prendre possession du temple et régner comme roi à Jérusalem.

Mais la voix calme de Jésus fit taire pour un moment les clameurs du peuple, lorsqu'il proclama que son royaume n'était point de ce monde, qu'il n'était point venu établir un gouvernement temporel, qu'il remonterait bienôt vers son Père et que ses accusateurs ne le verraient plus jusqu'à ce qu'il revînt dans sa gloire, et qu'alors, trop tard pour se sauver, ils le reconnaîtraient disant: «Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!»

Jésus dit ces paroles d'un ton pénétré par la tristesse et avec une puissance extraordinaire. Les officiers romains furent réduits au silence et subjugués. Leurs cœurs, quoique étrangers à l'influence divine, furent émus comme ils ne l'avaient jamais été, et la foule demeura dans un silence profond et respectueux. Lui, qui pouvait commander aux éléments, dont la voix avait calmé les vagues furieuses de la mer, pouvait aussi tranquilliser les cœurs d'hommes païens qui n'avaient point rejeté sa vérité, ni endurci leurs cœurs contre lui par les préjugés. Les officiers romains pouvaient lire l'amour, la bienveillance et une paisible majesté sur le visage calme et solennel de Jésus. Ils éprouvaient pour lui une sympathie qu'ils ne pouvaient comprendre. Devant eux était un homme à l'air humble mais dont le maintien rappelait un Dieu. Ils étaient plus disposés à lui rendre hommage, qu'à l'arrêter pour cause d'insurrection.

Ils voyaient que les sacrificateurs et les gouverneurs étaient les seuls qui fussent irrités et causassent du trouble. Ils se tournèrent par conséquent contre eux et les accusèrent de tout ce bruit. Les sacrificateurs et les Pharisiens, chagrins et confus, rejetèrent la faute sur le peuple et se mirent à disputer entre eux avec une grande animation. Il y avait divergence d'opinions entre les sacrificateurs concernant Jésus. Anne l'accusait avec véhémence d'être un imposteur; Caïphe l'avait reconnu publiquement comme un prophète, mais considérait que sa mort était nécessaire à l'accomplissement de la prophétie. Les opinions se partageaient entre ces deux chefs. La majorité du peuple était pour Jésus et déclarait qu'aucun homme ne pouvait faire les choses qu'il avait faites.

Pendant que ces contestations continuaient, Jésus, l'objet de toutes ces disputes, passa inaperçu dans le temple et se mit à le contempler d'un œil triste. Tout y était tranquille, car la scène qui s'était passée sur le mont des Oliviers avait attiré la foule loin du temple. Après l'avoir regardé d'un air solennel, Jésus sortit du temple avec ses disciples et s'en alla à Béthanie, de sorte qu'au moment où le peuple aurait voulu le placer sur le trône d'Israël, on ne pouvait le trouver nulle part.

Jésus passa toute la nuit en prière, et le matin, comme il revenait de Béthanie, il passa près d'un lieu planté de figuiers. Il avait faim. «Et voyant un figuier qui avait des feuilles, il y alla pour voir s'il y trouverait quelque chose; et s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'était pas la saison des figues. Alors Jésus prenant la parole, dit au figuier: Que jamais personne ne mange de ton fruit. Et ses disciples l'entendirent.» Marc 11 : 13, 14.

Ce n'était pas la saison où les figues étaient mûres, sauf en certains endroits, et sur les hauteurs du mont des Oliviers, on pouvait dire en vérité: «Car ce n'était point la saison des figues.» Suivant la nature du figuier, on voit les fruits se former avant le développement des feuilles, de sorte qu'on peut bien, à plus forte raison, espérer cueillir des fruits mûrs sur un arbre couvert de feuilles. Le figuier que voyait Jésus était magnifique à voir, mais en cherchant sur ses branches, il vit qu'il n'avait qu'une apparence trompeuse, car il ne portait que des feuilles. Afin de donner une leçon salutaire à ses disciples, il se servit du figuier comme d'un symbole, en lui prêtant des qualités morales pour en tirer une vérité divine.

Les Juifs se distinguaient de toutes les autres nations du monde par leur prétention à une fidélité parfaite au Dieu du ciel. Ils avaient été particulièrement favorisés, et ils prétendaient être le plus pieux de tous les peuples, tandis qu'ils étaient réellement impies et corrompus par l'amour du monde et la passion du gain. Se vantant de leur piété et de leur connaissance, quoique pleins d'hypocrisie et de cruauté, et ignorants de ce que Dieu demandait d'eux, ils ressemblaient au figuier stérile qui étalait ses branches prétentieuses, luxuriantes, fécondes en apparence et belles à voir, mais sur lesquelles Jésus «ne trouva que des feuilles.»

La religion juive, avec son magnifique temple, ses autels sacrés, la pompe des sacrifices, ses sacrificateurs splendidement vêtus et ses cérémonies pompeuses, n'était qu'un vernis superficiel sous lequel régnaient l'orgueil, l'oppression et le péché. Les feuilles étaient abondantes et belles, mais l'arbre ne portait aucun fruit de piété. Le matin suivant, comme ils passaient près du même verger, les disciples virent que le figuier que Jésus avait maudit était flétri et séché jusqu'aux racines. Jésus montra à ses disciples, dans l'image frappante du figuier, la vraie condition des Juifs; et de même que le figuier sécha sous la malédiction qui l'avait frappé, et qui était là, consumé et séché jusqu'aux racines, ainsi seraient abattus tous les vains et présomptueux hypocrites.

Les autres figuiers du verger n'avaient également point de fruits; mais leurs branches n'avaient pas de feuilles, de sorte qu'elles ne trompaient ni ne décevaient personne. Les arbres sans feuilles représentaient les Gentils qui ne se vantaient point d'une piété supérieure. C'est en eux que ces paroles de l'Ecriture trouvent leur application: «Car ce n'était pas la saison des figues.» Mais tandis que les Juifs, dans leur orgueilleuse confiance en eux-mêmes se croyaient supérieurs à tous les autres peuples, les Gentils sentaient en quelque mesure leur pauvreté et leur faiblesse, et attendaient impatiemment de meilleurs jours, une lumière plus sûre et plus claire pour diriger leurs pas errants.

La nation juive était religieuse extérieurement; elle se glorifiait de son saint temple, de la pompe de ses sacrificateurs et des cérémonies imposantes du matin et du soir, de ses splendides synagogues et de ses sacrifices. Il y avait une profusion de feuilles brillantes et riches pour couvrir la basse hypocrisie, la méchanceté et l'esprit d'oppression qui se trouvait au fond de toute cette vaine pompe. Les Juifs eurent l'avantage de posséder au milieu d'eux Christ manifesté en chair. Cette inestimable grâce que Dieu leur fit aurait dû provoquer en eux une pieuse reconnaissance. Mais par une aveugle prévention, ils refusèrent les bénédictions que Jésus leur offrait. Ce fut en vain que son amour se répandit sur eux; ils ne prirent point garde à ses œuvres miraculeuses. A son approche, toute douleur disparaissait; toute infirmité et toute difformité était guérie; l'injustice et l'oppression reculaient couvertes de honte devant ses réprimandes; tandis que la mort et la tombe cédaient à sa présence et obéissaient à ses ordres. Pourtant, le peuple qu'il avait élu le rejeta et méprisa ses miracles. La Majesté du ciel vint chez les siens, «et les siens ne l'ont pas reçue.»

Le Jugement prononcé sur le figuier stérile ne symbolise pas seulement la sentence prononcée sur les Juifs; mais est aussi applicable aux soi-disant chrétiens de nos jours qui sont devenus formalistes, égoïstes, vaniteux et hypocrites. Beaucoup de gens qui se disent pieux sont dans le monde comme le figuier stérile, étalant des branches couvertes de feuilles prétentieuses, mais entièrement dépourvues de fruits. Ils pratiquent les formes du culte et délaissent la repentance et la foi. Dans la condamnation du figuier, Christ démontra combien l'hypocrisie et la vaine prétention lui sont odieuses. Toujours pitoyable au vrai pénitent, toujours prêt à le recevoir et à le secourir, il montre ainsi que celui-ci est dans une condition plus favorable devant Dieu que le chrétien qui ne porte aucun fruit à sa gloire.

D'importants événements se groupent autour de la fin du ministère de Christ. Son entrée triomphale à Jérusalem, la purification du temple et la malédiction du figuier stérile, prédisent chacune le sort de Jérusalem. Les larmes de Jésus sur le mont des Oliviers lorsqu'il contemplait la ville qu'il avait tant aimée, tandis qu'il était au milieu des cris de joie et des hosannas de milliers de personnes, furent les derniers appels d'une miséricorde et d'un amour méconnus et rejetés.

Que tout ce qui respire loue l'Eternel!

LA CONVERSION BIBLIQUE.

DEUXIÈME ARTICLE.

LA LOI DANS LA CONVERSION.

IL est ici question de la loi PAR EXCELLENCE: de la loi de l'amour de Dieu et du prochain qui est exprimée en dix préceptes et est ordinairement appelée la loi morale, parce qu'elle impose les devoirs moraux.

De cette loi, le Psalmiste dit: «La loi de l'Eternel est parfaite, elle restaure l'âme,» (Ps. 19 : 7), ou elle convertit les âmes, (version de Sacy.) «C'est la loi qui donne la connaissance du péché» (Rom. 3 : 20), cette chose mauvaise de laquelle nous nous détournons dans la conversion. Il est aussi écrit: «Le péché est la transgression de la loi.» 1 Jean 3 : 4. La loi est la règle qui nous est donnée pour déterminer ce qu'est le péché. Sans elle, il serait impossible de trouver le point où il faut commencer l'œuvre de la conversion. Nous ne pourrions point dire à quoi il nous faut être convertis, ni de quoi il nous faut nous détourner dans la conversion. Même «la lumière de la conscience» dont plusieurs se vantent, enseignant que la loi n'est point nécessaire dans la conversion, est le résultat d'au moins une faible copie de la loi écrite dans le cœur. Rom. 2 : 14, 15.

La conversion est un changement du péché à la sainteté. «Le péché est une transgression de la loi», et la sainteté est une conformité à la loi. La loi n'est pas seulement nécessaire comme un fidèle miroir dans lequel nous pouvons voir nos imperfections morales (Jacq. 1 : 25): elle est aussi nécessaire, indispensable, comme un sûr indicateur de la voie de la sainteté. Et soit que nous regardions, pour cela, à la loi telle qu'elle est écrite dans le décalogue ou à la vie de Christ, nous arriverons au même résultat; car dans la vie de Christ, la loi parait en caractères vivants. Jean 15 : 10; 1 Jean 3 : 4, 5.

Nous ne pourrions pas nous repentir sans la connaissance du péché qui nous est donnée par la loi. «Il n'y a point de transgression où il n'y a point de loi.» Rom. 4 : 15. Où il n'y a point de loi, il n'y a point de péché dont on doive se repentir. Pareillement, la foi en Christ pour être sauvés de nos péchés n'aurait aucun lieu d'être, s'il n'y avait point de loi qui eût été transgressée; car il n'y aurait point de péché dont on dût être sauvé. La foi en Christ établit la loi. Rom. 3 : 31. La nécessité de la repentance et de la foi découle du fait que les hommes ont violé la loi de Dieu.

Tous doivent admettre que Paul fut réellement converti. Cependant, d'après ses propres enseignements, la loi fut l'instrument qui le tua dans la conversion. En donnant le récit de son expérience dans la conversion, il dit: «Que dirons-nous donc? La loi est-elle la cause du péché? Nullement. Au contraire, je n'ai connu le péché que par la loi; car je n'eusse point connu la convoitise, si la loi ne m'eût dit: Tu ne convoiteras point. Mais le péché ayant pris occasion du commandement a produit en moi toute sorte de convoitise; car sans la loi, le péché est mort. Car autrefois que je péchais sans la loi, je vivais; mais quand le commandement est venu, le péché a repris la vie; et moi je suis mort; de sorte qu'il s'est trouvé que le commandement qui m'était donné pour avoir la vie, m'a donné la mort. Car le péché, prenant occasion du commandement, m'a séduit et m'a fait mourir par le commandement même. La loi donc est sainte et le commandement est saint, juste et bon.» Rom. 7 : 7–12.

La première grande œuvre à accomplir dans la conversion, c'est la crucifixion du vieil homme (Romains 6 : 6); et la loi est l'instrument dont se sert l'Esprit de Dieu pour faire cette œuvre. Alors, le nouvel homme peut être formé en nous. Ce nouvel homme est la même chose que le caractère de Christ, et ceux qui possèdent ce caractère ne manqueront pas d'avoir la vraie espérance du salut.

Avant la conversion, le cœur est opposé à la loi de Dieu (Rom. 8 : 7); mais dans la conversion cette loi est écrite dans le cœur (Héb. 8 : 10; Jér. 31 : 33); et ceux chez qui cette œuvre importante s'opère, aimeront et garderont la loi. Ils auront faim et soif de la justice (Mat. 5 : 6; Esa. 51 : 7; Ps. 119 : 172), et leur grand désir sera de marcher sans reproche dans tous les commandements et dans toutes les ordonnances du Seigneur. Luc 1 : 6.

Avant la conversion, nous sommes sous la loi comme règle condamnante. Rom. 3 : 19. Sa juste pénalité pèse sur nos têtes à cause de nos transgressions. Au temps de notre conversion, nous sommes placés sous la grâce ou faveur de Dieu par Jésus-Christ qui nous amène le pardon et la justification, et nous délivre de la juste condamnation de la loi; de sorte que nous ne sommes plus sous la loi comme nous l'étions auparavant. Rom. 6 : 14. Mais cela ne nous donne pas la permission de pécher ou de transgresser la loi (vers. 15); au contraire, cela nous présente de nouveaux motifs pour éviter le péché et observer la loi.

Si Christ a tant fait et tant souffert pour nous sauver du péché, pour montrer sa haine pour le péché, et son amour pour la loi, ainsi que pour l'homme ruiné par le péché (Rom. 8 : 3; Héb. 12 : 2–4; Ps. 40 : 8; Esa. 42 : 24; Mat. 5 : 17–19; 19 : 17, etc.), nous devrions, par amour pour Christ garder la loi. Prendre la liberté de pécher, ou transgresser la loi parce que nous ne sommes pas sous la loi mais sous la grâce, serait un sûr moyen de perdre notre droit à la grâce, et de nous amener de nouveau sous la loi. Et dans ce cas, la condamnation de la loi pèserait d'autant plus sur nous que Dieu nous a montré des preuves de son amour et de sa miséricorde en nous délivrant de cette condamnation et que nous avons fini par mépriser les conditions de notre délivrance.

Nous ne pouvons pas être justifiés par les œuvres de la loi, parce que par la loi est donnée la connaissance du péché. Rom. 3 : 20. Elle nous condamne justement parce que nous l'avons transgressée, et elle ne peut nous condamner et nous justifier en même temps. La loi étant parfaite, notre présente obéissance à la loi, fût-elle parfaite, ne peut répondre à ses demandes que pour le présent, et ne peut ni effacer nos péchés passés, ni nous justifier.

Supposez qu'un homme, commençant des affaires avec vous, s'endette envers vous pour la valeur de vingt-cinq francs. Ensuite, et cela pendant six mois, il vous paie chaque article qu'il vous achète. Cela acquittera-t-il sa dette de vingt-cinq francs? Evidemment non. C'est à Christ et non pas à la loi que nous devons regarder pour le pardon, la justification et le salut.

Que penseriez-vous d'un charpentier qui rejetterait son équerre et sa règle, parce qu'elles condamnent toutes les pièces de bois courbes auxquelles elles sont appliquées ou d'une femme qui mettrait son miroir en pièces, parce qu'il n'efface pas les taches de sa figure ou de ses habits? Mille fois plus grande est la folie de ceux qui rejettent la loi parce qu'elle ne peut pas les justifier ni les sauver. Donnez à la loi sa place; permettez-lui de convaincre le pécheur de péché, à l'aide du St.-Esprit, et de lui montrer qu'il est perdu, ruiné, afin qu'il voie la nécessité urgente d'un remède. Accordez à la loi sa position comme règle de vie, même pour le chrétien; mais ne manquez pas d'y associer la fontaine purifiante et guérissante du sang précieux de l'Agneau sans défaut et sans tache. D.-T. BOURDEAU.

Tempérance

ET je mis devant les enfants de la maison des Récabites des gobelets pleins de vin, et des tasses, et je leur dis: Buvez du vin. Et ils répondirent: NOUS NE BOIRONS POINT DE VIN. Jér. 35 : 5, 6.

LE CHRISTIANISME ET LA TEMPÉRANCE.

PREMIER ARTICLE.

LA Bible nous demande d'offrir nos corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu (Rom. 12 : 1), de nous purifier comme Dieu aussi est pur (1 Jean 3 : 3), de ne point faire broncher notre frère (1 Jean 2 : 10), de ne point scandaliser l'Eglise de Dieu (1 Cor. 10 : 32; 2 Cor. 6 : 3), d'aimer notre prochain comme nous-même (Mat. 19 : 19), de faire du bien à tous pendant que nous en avons l'occasion (Gal. 6 : 10), de nous abstenir de toute apparence de mal (1 Thess. 5 : 22), d'user de ce monde comme n'en usant point (1 Cor. 7 : 31), et soit que nous mangions, que nous buvions, ou que nous fassions quelque autre chose, de tout faire pour la gloire de Dieu. 1 Cor. 10 : 31.

Un Etre d'une bonté infinie ne pouvait prescrire des règles moins saintes, et ce sont ces mêmes lois qui nous jugeront au dernier jour. Tout ce qu'on se permet donc et qui n'est point d'accord avec ces règles est une rébellion contre le grand Législateur et doit nous rendre incapables de subsister en Jugement.

Essayons donc, en hommes sincères et droits, de juger par ces règles l'habitude de boire et de vendre des boissons enivrantes. Commençons par établir un fait.

L'usage de telles boissons, au lieu de nous rendre capables d'offrir nos corps comme des sacrifices vivants, saints et agréables à Dieu, dégrade réellement et détruit prématurément le corps et l'esprit. Le Dr. Rush, après avoir énuméré plusieurs maladies honteuses ajoute que ce sont les conséquences habituelles, naturelles et légitimes de l'usage des boissons fermentées. Un autre médecin éminent dit: «L'observation de 20 années m'a convaincu que, sur dix jeunes gens qui, dans leur vingt-unième année, commenceraient à boire un verre de boisson alcoolique par jour, et continueraient ainsi à boire journellement cette prétendue quantité modérée, la vie de huit sera abrégée de plusieurs années. La longévité des abstinents vient remarquablement à l'appui de cette observation. Lorsqu'on use librement de la boisson, ces influences corruptrices se manifestent d'une manière visible; et même quand elle est prise modérément. Il est maintenant généralement reconnu qu'elle abrège la vie. Or il en découle le fait clair que voici: celui qui abrège ainsi volontairement sa vie de cinq, dix ou vingt ans, commet un véritable suicide; un suicide aussi réel que s'il s'était donné une mort violente. De plus, si en connaissance de cause, il encourage son voisin à le faire, il est également coupable.

Mais la boisson alcoolique ne détruit pas seulement le corps prématurément; elle nuit

aussi et surtout à l'intelligence. Pour comprendre comment même une quantité variable de cette boisson aveugle et pervertit l'esprit représentons-nous qu'un homme parfaitement tempérant passe une soirée avec une douzaine d'autres individus qui boivent modérément; ils diront sûrement des choses qui lui paraîtront de fort mauvais goût sinon méchantes, et qui leur paraîtront telles à eux-mêmes, lorsqu'ils y réfléchiront, quoiqu'ils n'aient dans ce moment-là aucune idée de leur inconvenance. Et si ces gens ont l'habitude de boire ainsi, leur esprit devra nécessairement perdre de plus en plus les sentiments chrétiens qu'il possédait, et la conscience finira par être engourdie au point d'être presque insensible à tout ce qui a trait au ciel et à la vie éternelle. Cette destruction des talents que Dieu a donnés est-elle conforme, est-elle compatible à l'ordre de «glorifier Dieu dans le corps et dans l'esprit?»

Et puis, cette habitude de boire, est-elle compatible avec la sainteté à laquelle il nous est commandé d'aspirer? Le grand Fondateur du christianisme nous dit: «Soyez parfaits comme votre Père qui est dans les cieux est parfait.» Tel sera le vrai désir du chrétien. Et une âme qui aspire à l'image et à la pleine jouissance de Dieu, ne pourra avoir aucune inclination pour quelle influence contraire que ce soit.

On dit parfois qu'il se peut que des hommes très-pieux ne boivent pas des liqueurs fortes, mais qu'il n'en peut être ainsi pour des hommes moins religieux. C'est faire du manque de religion une excuse pour s'adonner à la sensualité, comme si l'irréligion était indifférente au Tout-Puissant. Son commandement est universel: «Soyez saints, car je suis saint!»

C'est dans ce but qu'il nous est commandé de «nous abstenir des convoitises de la chair qui font la guerre à l'âme», de «mortifier nos membres qui sont charnels», de «nous exercer à la piété», d'être «bons envers tous les hommes». Or, qui ne sait que les boissons fortes, non-seulement rongent le cerveau, mais endurcissent le cœur, diminuent l'affection naturelle et amortissent le sens moral, tandis qu'elles favorisent justement les passions que le St.-Esprit condamne? Et comment celui qui aspire à revêtir l'image de Dieu peut-il boire ce qui tend à détruire tout ce qui est pur, spirituel et aimable, tandis qu'il allume en lui les éléments mêmes de l'enfer?

L'usage de boissons pareilles, c'est plus qu'évident est tout-à-fait subversif des jouissances spirituelles élevées, des idées pures de la sainteté et de la communion divine. Un sentiment de honte doit inévitablement tourmenter celui qui se dit chrétien et qui ne peut résister un jour à ces «désirs charnels qui font la guerre à l'âme»; ses frères se détourneront de lui avec pitié et dégoût, et, ce qui est infiniment plus affligeant, le St.-Esprit ne demeurera point avec lui. Ainsi, sans conscience qui l'approuve, sans relations chrétiennes qui l'encouragent, sans la faveur du Consolateur qui le purifie, comment peut-il être heureux?

L'abstinence de stimulants dans les boissons et dans la nourriture a toujours été regardée comme indispensable à cette sérénité et à cette parfaite clarté de pensées, si importante dans la vie religieuse. C'est pourquoi il était spécialement commandé aux ministres de la religion de ne toucher aucune boisson forte lorsqu'ils devaient entrer dans le sanctuaire. Lév. 10:9. Et Dieu ajoute: «C'est une ordonnance perpétuelle en vos âges; afin que vous puissiez discerner entre ce qui est saint ou profane.» Cela montre clairement l'opinion de Dieu concernant les faits de la tempérance dans le discernement spirituel. Nous pouvons mettre sur le compte de l'abstinence, au moins en partie, cette sainte extase, cette étonnante clarté de vision spirituelle dont jouissent parfois les mourants. «Ne me donnez rien qui puisse m'étourdir, disait sur son lit de mort l'éloquent Summerfield; pas même un peu de bière dans de l'eau, de crainte que je n'aie les idées obscurcies.» Pour la même raison, le Dr. Rush, qui connaissait si bien les effets des liqueurs fortes, ordonna péremptoirement qu'on ne lui en donnât point dans ses derniers moments. Et la Parole de Dieu nous dit que le Sauveur mourant, «qui connait toutes choses,» ne voulut point boire du vinaigre mêlé avec du fiel, qu'on lui offrait. Celui qui est vraiment sage ne veut point changer des visions de gloire pour une simple excitation charnelle et un hébêtement vague.

Pour illustrer notre principe, nous pouvons citer la confession d'un diacre âgé qui avait coutume de boire modérément: «J'ai toujours, pendant mes prières, senti de la froideur et un poids au cœur; et pourtant je n'ai jamais soupçonné que le whiskey en fût la cause. Mais, depuis que j'y ai renoncé, je jouis de la communion céleste. O, quelle augmentation de lumière pure et de joie sainte ne pourrait-il pas y avoir, si tous comprenaient ceci et pouvaient être modérés en toutes choses!»

LA DÉGÉNÉRESCENCE DE LA NATION FRANÇAISE.

PREMIER ARTICLE

Nous empruntons l'article qui suit au *Journal de la Société contre l'Abus du Tabac*. Paris.

De nos jours, plus que jamais, depuis un demi-siècle, on répète partout ces paroles désespérantes pour l'avenir de nos sociétés: «Nous sommes dégénérés, nous sommes en décadence!... Et pour confirmer ces idées, les statisticiens nous disent: «La population diminue; le chiffre de la mort se rapproche du chiffre de la naissance.»

Les commissions de recrutement constatent que la moyenne de la taille baisse, que la force physique s'étiole au point que le grand nombre des impropres au service militaire oblige à chercher des valides dans tous les jeunes gens de la classe appelée.

Les moralistes et les jurisconsultes affirment que les mœurs se relâchent, que les tendances au mal dominent les inspirations au bien, que la criminalité grandit.

Les physiologistes constatent que la beauté du type physique, bien loin de s'élever, abaisse son niveau vers la déformation et le crétinisme; et que l'intelligence, servie par des organes imparfaits, s'abîme dans les mille formes de l'aliénation mentale et de l'idiotisme, dont nos établissements spéciaux deviennent de plus en plus insuffisants à contenir les innombrables victimes.

Si toutes ces assertions sont vraies, et elles le sont par la grande autorité des faits qui les constatent, comment expliquer cette décadence physique et morale de nos sociétés devant les progrès incessants de la civilisation et du bien-être? Comment l'homme, dans son état social actuel, se comporte-t-il à l'inverse de tous les êtres organisés, animaux et végétaux, que domine et que gouverne sa volonté transcendante?

Il prend dans ses étables une race d'animaux appauvrie, il lui donne l'aliment nécessaire, et la préserve de l'intempérie des saisons; il la soigne, en un mot, et cette race se régénère; l'homme a la puissance d'améliorer tout ce qu'il soigne et qu'il cultive: et pourtant sa civilisation, qui n'est autre chose que la culture de son être effectuée par lui-même, ne fait que l'appauvrir dans la manifestation des facultés primitives de sa nature élevée.

C'est qu'à côté de l'hygiène qui écarte de lui les maladies, de la médecine qui l'en guérit, de l'agriculture qui le nourrit, de l'industrie qui lui donne des vêtements et des abris contre la rigueur des saisons et des satisfactions aux fantaisies de ses désirs; c'est qu'à côté de la science et de l'enseignement qui donnent l'aliment à ses hautes aspirations artistiques, religieuses et morales, à côté de toutes ces sources de perfection où président largement ses deux éléments, corps et âme, il existe une cause de perturbation organique et morale inconnue aux générations qui nous ont précédés et qui pèse fatalement sur la nôtre.

Cette cause, les physiologistes, les moralistes, les philantrophes, ces observateurs de nos misères sociales, l'ont trouvée. Elle vient des désordres que les poisons causent dans notre organisme.

Sous prétexte de trouver dans deux passions, d'origine toute nouvelle et contre nature, des satisfactions, des jouissances plus chimériques que réelles, nous nous laissons aller sur deux pentes fatales. La séduction du tabac et de l'alcool, crée en nous, comme individus, comme races et comme nations, deux maladies presque inconnues aux siècles précédents: le nicotisme et l'alcoolisme, qui dégradent profondément les sociétés modernes.

Oui, nicotisme et alcoolisme, voilà la source d'où découlent les grandes anomalies que nous constatons aujourd'hui: effacement de la beauté physique dans les traits, la forme et la taille; abaissement du sens intellectuel et moral; altération et chute précoce des dents; stérilité; impuissance des mères à allaiter leurs enfants; mortalité des nourrissons, dont cinquante sur cent périssent dans leur première année; ce qui fait, dans notre pays, une moyenne de vie de six mois pour cette première moitié de la nation, sans rien dire de ce que deviendra l'autre. Ajoutons à tous ces symptômes caractéristiques de la dégénérescence d'un peuple, la rareté des enfants et des vieillards, la diminution de la population, et nous aurons à peu près le tableau des ruines que causent dans l'humanité ces passe-temps aujourd'hui si à la mode: fumer, chiquer, priser et boire.

L'Espagne est une des nations les plus sobres d'alcool, puisqu'elle n'est jamais prise à partie, comme les autres pays, par les statistiques de l'alcoolisme qui donnent, comme mourant annuellement des suites de cet empoisonnement: en France 1,500 individus; en Belgique 4,000; aux Etats-Unis, 37,000; en Allemagne, 40,000; en Angleterre, 100,000, dont 24,000 femmes; en Russie, 100,000.

L'Espagne ne compte donc pour rien parmi les ruines que cause l'alcool. Cette nation était au XVIme siècle, la plus florissante entre toutes. Ses flottes couvraient les mers, son commerce s'étendait sur tous les continents; ses armées victorieuses dictaient des lois au monde. Ce fut alors qu'elle connut le tabac que lui apportaient, sous le titre pompeux de panacée des Indes, ses vaisseaux et ses armées d'expéditions du Nouveau Monde, qu'elle venait d'envahir.

Sous l'auréole de guérisseur de tous les maux, le tabac attira bientôt à son culte ce peuple, si accessible aux idées superstitieuses; et du milieu de ses vapeurs narcoti-

ques, enveloppant à la fois les deux sexes et souillant le berceau des enfants il s'éleva comme un épais nuage d'obscurantisme qui voila peu à peu l'éclat dont brillait la nation. Elle dégénéra comme si une atmosphère malsaine s'était substituée à son climat riche et fécond.

Jamais peuple ne tomba dans la décadence avec une rapidité si grande; quelques générations ont suffi pour tarir dans le sein des mères la source de vigueur physique, intellectuelle et morale qu'avaient ces envahisseurs du monde avant d'être envahis par le tabac. Depuis lors, ils ont laissé tomber de leurs mains le sceptre de civilisation qu'avaient tenu si haut leurs ancêtres. Grandeur maritime, puissance militaire, commerce, littérature, arts, sciences qui faisaient la supériorité de l'Espagne sur les autres nations, tout a disparu comme dans un grand cataclysme.

Depuis que l'Espagne tombe, et qu'elle tombe toujours sans pouvoir s'arrêter dans sa chute, elle a vingt fois senti le besoin de se relever, quand les souvenirs de sa grandeur passée venaient lui faire comprendre la profondeur de son abaissement. Mais la cause de son malaise n'est pas toute entière dans ses institutions; ella a beau les changer ou les modifier, rien n'y fait: elle roule toujours dans le même cercle d'accidents sociaux, qui sont la conséquence des désordres organiques dont souffre la fibre nerveuse de toute la nation, dégradée par le nicotisme.

Ainsi donc, si l'Espagne se meurt, ce n'est certainement pas l'effet de l'alcool puisqu'on ne l'a jamais comptée au nombre des nations qui font un usage exagéré de ce dangereux liquide.

LE CHATIMENT DES MÉCHANTS.

PREMIER ARTICLE.

EN considérant le mot *châtiment,* nous nous demandons naturellement (1) ce qu'est le châtiment et (2) ce qu'est son but. Or, ces deux questions peuvent être considérées ensemble dans les remarques suivantes:

1. Le châtiment sous-entend une loi, et la loi sous-entend une autorité. Aucune loi ne peut avoir de force obligatoire si elle n'est sanctionnée par une pénalité. Le châtiment est l'acte d'infliger cette pénalité au transgresseur par l'autorité même de laquelle la loi procède. La pénalité qui menace doit être quelque chose qui tende à protéger la loi contre sa violation. Elle peut consister dans des souffrances de n'importe quelle espèce, que le coupable soit capable de souffrir, ou dans la privation de quelque plaisir, quelque privilége ou quelque bien, dont il aurait autrement pu jouir.

Lorsqu'il n'y a ni loi ni autorité, on ne peut menacer de pénalité ni infliger de châtiment. Une personne peut bien user de représailles envers une autre, ou lui nuire; elle peut faire souffrir ou faire perdre celui qui l'a offensée, mais si elle n'a sur lui aucune loi, elle ne peut le punir. On ne peut proprement appeler cela une punition. On dit parfois que des boxeurs ou pugilistes se sont sévèrement châtiés; mais cela est un emploi impropre et faux du terme. Un homme qui tire sur un autre, le bat ou lui fait quelque autre mal, pour avoir méconnu ses droits, s'il le fait sans l'autorité de la loi, il ne le punit pas. Celui qui gouverne ou qui exerce la magistrature ne peut punir une personne qui n'est pas sous sa juridiction. Un père ne pourrait pas non plus infliger une punition à un enfant qui n'est plus sous son autorité. Si un père abandonnait, déshéritait, ou reniait un enfant de manière à se désister de tous ses droits sur lui, et que l'enfant fût tout à fait hors de ses soins et de son autorité, il n'aurait non-seulement plus aucun droit de le punir, mais il ne pourrait le punir, dans le vrai sens du mot, quel que soit le mal qu'il pût lui faire. Car la punition implique une loi et une autorité et des obligations réciproques. Pour être sujet à une punition il faut être soumis à l'autorité ou au pouvoir qui punit. Le pouvoir seul ne peut punir; il n'y a que le pouvoir qui est sous l'autorité de la loi violée qui puisse infliger une punition, et cela seulement à la personne qui doit obéissance à cette loi et qui a le droit d'en réclamer la protection. Le pouvoir pourrait infliger la vengeance, la souffrance, des pertes, la torture à une victime irresponsable, mais ce ne serait pas une punition.

La raison pour laquelle nous sommes sujets au châtiment divin n'est point parce que Dieu possède un pouvoir suprême, mais parce que nous sommes soumis à son gouvernement; nous sommes sous la protection de sa loi et lui devons obéissance. Il n'est pas seulement la Source de tous les biens dont nous jouissons, mais l'Auteur et le Conservateur de nos vies. Il nous est possible de perdre non-seulement ces biens inférieurs, mais le bien suprême qui les renferme tous, la vie même, et être passibles de ce que l'on appelle, dans les gouvernements humains, la *peine capitale* Le criminel qui est condamné à une réclusion pour la vie est encore sous la protection du gouvernement qui lui inflige ce châtiment, et il a le droit de réclamer sa protection contre quiconque le traiterait injustement. Mais si, au lieu de lui infliger la peine capitale, ou la réclusion pour la vie, le gouvernement l'expulsait du pays, confisquait ses biens et lui retirait toute protection de la loi, il ne serait plus justiciable de ce gouvernement, ni sujet à sa peine, plus qu'aucun autre étranger.

Il en est de même du gouvernement de Dieu sur lequel tous les gouvernements humains devraient être modelés. Et pourtant la théologie populaire enseigne que Dieu a l'intention de continuer à infliger des tourments perpétuels et infinis aux pécheurs, après leur avoir retiré judiciairement, finalement, irrévocablement et pour toujours, toute protection et faveur, et après les avoir expulsés absolument et entièrement de son gouvernement! Que nos vies soient dans ses mains que nous dépendions constamment de Lui pour notre existence, et qu'il ait le droit de nous retirer sa puissance conservatrice et de nous laisser perdre l'existence, ou de nous infliger la peine capitale si nous compromettons notre vie, ce sont là des faits dont personne ne peut raisonnablement douter; mais qu'il ait le droit, parce qu'il en a le pouvoir, d'exclure celui qui l'a offensé de toute relation avec son gouvernement, de lui enlever tout ce qu'on entend par vie, et puis de ne perpétuer cette vie que dans l'unique but de le tourmenter et de poursuivre son impuissante victime, d'une vengeance éternelle, sans fin, voilà des choses qu'il est impossible de prouver. Une telle imputation frappe d'horreur tout esprit réfléchi. Un tel procédé ne pourrait être appelé une punition. Il mériterait la qualification la plus sévère dont notre langage soit capable; car il outragerait tout principe de droit et de justice dans l'âme humaine.

Pendant les temps de ténèbres et de barbarisme qui nous ont précédés, des monstres de tyrannie ont essayé de mettre ces principes en pratique et ont évoqué en faveur de leurs infernales abominations, l'exemple du Suprême Arbitre, tel que le représentent les doctrines de l'Eglise. Mais, même à cette époque-là, leurs noms furent universellement exécrés et ils ne nous sont parvenus que couverts d'infamie.

2. Le châtiment est rétrospectif: il n'a aucune action sur le futur. En ceci il diffère de la pénalité ou du code pénal annexé à chaque loi. Celui-ci est en vue de l'avenir; sa menace est faite dans le dessein d'empêcher la violation de la loi. Elle a pour but de montrer l'estime que le législateur a pour la loi et l'importance qu'il attache à son obéissance. La pénalité est d'un caractère menaçant. On doit la faire connaître avec la loi, afin que ceux auxquels la loi est donnée puissent comprendre l'importance de la loi, et les conséquences de la désobéissance.

La pénalité de toute loi humaine est toujours annoncée avec la loi et définie dans certaines limites spécifiées et cela doit être, sans quoi il ne pourrait y avoir de juste châtiment, car le châtiment est l'application *de la pénalité.*

Il doit être infligé après que la loi a été violée et jamais avant l'acte, par anticipation à son infraction. Il ne peut non plus être infligé un châtiment plus sévère que celui dont la loi menaçait. Ce sont là des principes d'équité bien connus, applicables à toute jurisprudence humaine et on ne peut produire aucune raison montrant pourquoi elles ne sont pas également applicables à l'administration de la Loi divine.

La pénalité qui devait suivre la violation de la Loi divine fut très-distinctement énoncée lorsque la Loi fut donnée: c'était LA MORT;—non point l'emprisonnement, non pas la torture, moins encore une réclusion éternelle, sans fin, compliquée de tourments à perpétuité, mais bien LA MORT. C'est ce qu'Adam doit avoir compris par là. C'est juste ce que ce mot signifie, ni plus ni moins. Ce serait la manière dont le comprendrait tout homme qui n'aurait pas à soutenir une théorie contraire, respectivement à la nature immortelle de l'homme. Mais la théologie populaire nous apprend que Dieu a formé dans son esprit une pénalité absolument différente de la mort dont il a menacé l'homme; une pénalité infiniment plus sévère, une pénalité directement opposée à celle qu'il a annoncée, savoir une vie de misère remplissant une éternité infinie. Mais alors, au nom de la raison et de la justice, nous demandons: POURQUOI NE L'A-T-IL PAS DIT? La créature même a le droit de demander de son Créateur d'agir avec vérité et franchise. On ne peut démontrer que ceci serait plus juste de la part du Tout-Puissant de dire une chose et d'en entendre une autre, de changer la nature de la pénalité dont il a menacé l'homme et d'en augmenter infiniment la sévérité que ce ne le serait de la part d'un gouverneur humain.

Afin de relever le caractère de Dieu de l'imputation de cruauté et de perfidie que cette doctrine jette sur lui, on nous dit que les méchants sont condamnés à souffrir des tourments éternels parce qu'ils pécheront éternellement. Mais la punition est et doit être rétrospective. Elle ne peut être infligée par anticipation. Il ne serait pas plus compatible avec la justice divine qu'avec la justice humaine, d'anticiper sur les crimes qu'un homme pourrait commettre et de renfermer l'avenir comme le passé dans le même jugement et le même châtiment. Mais, plus que cela, il n'est pas plus possible qu'un pécheur viole la loi de Dieu après avoir été entièrement séparé de Dieu, retranché absolument et pour toujours de son gouvernement et rendu, par rapport à lui, complétement étranger, qu'il ne l'est à un homme de violer les lois du gouvernement humain qui l'aurait expulsé et lui aurait retiré toute protection.—*J.-H. Pettingell, in Life Everlasting*

Les Signes des Temps

Heureux ceux qui font ses Commandem ents

BALE (SUISSE), NOVEMBRE 1883.

—: RÉDACTEURS :—
J.-N. ANDREWS, - - URIAH SMITH.

IN MEMORIAM.

« NE savez-vous pas qu'un chef, qu'un grand homme est tombé aujourd'hui en Israël?» Les desseins infinis de Dieu sont souvent enveloppés de mystère; et tandis que nos esprits finis sont impuissants à en sonder les profondeurs, tandis qu'il peut être au-dessus de notre intelligence de comprendre *pourquoi* notre Père céleste dispose comme il le fait de tout ce qui nous est cher, notre devoir à nous c'est de nous incliner avec une humble soumission devant la Volonté divine, nous souvenant qu'Il fait bien toutes choses.

Nous avons le pénible et douloureux devoir d'annoncer dans nos colonnes la triste nouvelle de la mort du fondateur et principal rédacteur des SIGNES DES TEMPS, M. le pasteur J.-N. ANDREWS. Il s'est endormi dans cette ville, dimanche le 21 octobre 1883.

Nous n'avons point à nous demander pourquoi il a plu à Dieu de le retirer du champ d'activité où il était si utile et dans lequel il a travaillé avec tant de zèle et de fidélité, de la position pour laquelle il était si éminemment doué, de l'œuvre enfin qu'il aimait tant et qu'il eût si ardemment désiré continuer. Si nous avions eu à choisir, notre désir intense eût été qu'il ait pu être épargné à une œuvre qui a un si grand besoin de ses travaux. Mais la Providence en a décidé autrement et il ne nous reste plus qu'à dire, avec une humble résignation: *Ta volonté soit faite, et non la nôtre.*

Le respect que nous portons à la mémoire d'un homme qui était au plus haut degré modeste et sans prétention aucune, dans son caractère comme dans ses manières, ainsi que la recommandation expresse du défunt, ne nous permettent pas de faire ici un éloge quelque peu digne de sa vie et de ses travaux. Cependant, nous ne devons pas trop regretter ceci, car au fait, la simple narration de son histoire est le meilleur tribut qu'on puisse rendre à sa mémoire.

M. J.-N. Andrews naquit à Poland, dans l'Etat du Maine (Etats-Unis), le 22 juillet 1829; il était ainsi parvenu à sa cinquante-cinquième année. Né de parents chrétiens, doué d'une intelligence remarquable, il acquit très-jeune, grâce à une éducation religieuse soigneusement dirigée, un caractère profondément chrétien. A l'âge de 13 ans, il donna son cœur à Dieu et il Lui fut solennellement consacré par sa pieuse mère qui maintenant, privée à l'âge de quatre-vingts ans du dernier de ses fils, reste le seul survivant de la maison paternelle. L'éternité seule dira pour quelle part l'influence et les prières de cette pieuse mère ont été dans le rare degré de maturité chrétienne que manifesta dans la suite la vie de son fils. Mais cet exemple devrait certainement encourager les mères à imiter un si fidèle et si profond intérêt dans l'éducation religieuse et la consécration à Dieu de ceux qui sont confiés à leurs soins.

Peu après sa conversion, quoiqu'il ne fût encore qu'un jeune homme, il devint intéressé dans la grande doctrine—alors depuis peu agitée et proclamée—de la prochaine venue de Christ, et à l'âge de dix-huit ans, il se consacra à la propagation de cette vérité. Trois années après, il adoptait théoriquement et pratiquement la doctrine biblique du Sabbat, et c'est à la défense de ces vérités qu'il a voué le reste de sa vie, avec une ardeur, une persévérance et un talent peu communs. Etant l'un des premiers Adventistes qui embrassèrent l'observation du Sabbat de la Bible, il fut l'un des pionniers de l'œuvre qui consista à fonder la dénomination connue sous le nom d'Adventistes du Septième Jour, et il contribua pour une large part aux progrès importants qui, ont depuis, signalé cette Eglise essentiellement missionnaire. Discernant dès l'abord le vrai caractère de l'œuvre qu'il avait choisie, il se voua, avec l'énergie et la force de volonté qui le distinguaient tout particulièrement, à l'acquisition des connaissances qui lui étaient nécessaires pour la servir dignement. N'ayant pas eu les avantages d'une instruction libérale, il trouva, au milieu des travaux d'un ministère actif, le temps d'acquérir, des langues hébraïque, grecque et latine, une connaissance qui lui permît de faire des recherches approfondies et complètes sur les questions théologiques qu'il avait embrassées. Doué d'un esprit profondément logique, d'une grande pénétration et d'une extrême droiture, il prenait son plaisir à pousser dans ses dernières limites l'examen des questions qui s'étaient emparées de son attention, quoique en même temps, le résultat de ses recherches fût toujours exprimé avec une modeste et sincère intégrité. Pendant les dernières années de sa vie, il cherchait à exprimer ses pensées de telle manière qu'elles fussent accessibles aux lecteurs les moins cultivés, énonçant souvent les vérités les plus sublimes et les plus profondes dans le langage le plus simple et le moins fleuri; il pensait par là attirer plus facilement l'attention et la sympathie de tous les esprits sur les vérités qui lui étaient si chères.

Comme un des premiers écrivains qui se levèrent pour la défense et la propagation de nos doctrines distinctives, ses travaux ont été d'une grande valeur à la cause. Il écrivit plusieurs ouvrages doctrinaux dont le plus considérable est son *History of the Sabbath* (Histoire du Sabbat), volume de 538 pages, qui a déjà eu deux grandes éditions en Amérique. Aucune louange ne pourrait mieux témoigner en faveur de la fidélité et de la profondeur de cet ouvrage, que le fait que, quoique traitant d'une question exigeant les recherches les plus épuisantes, surtout dans ce qui a rapport aux temps des Pères de l'Eglise; quoique défendant une doctrine contraire à l'usage de la grande masse des chrétiens; et quoique cette question, pendant ces dernières années, ait extrêmement agité le public, surtout en Amérique, personne n'a encore pu disputer la véracité d'une seule de ses propositions, ou démontrer quelque inexactitude dans ses déclarations. Un tel ouvrage, écrit en défense de la vérité est un monument bien plus digne de sa mémoire que les pompeux mausolées qu'élève le monde en l'honneur de ceux qu'il vénère.

Après avoir consacré la première partie de sa vie à son pays natal, et la cause qu'il défendait y ayant fait des progrès tels qu'on jugea à propos de l'étendre dans d'autres pays, M. Andrews vint en Europe en 1874, dans le but d'y faire connaître la vérité présente. Pour arriver à le faire par la parole comme par la plume, il se mit, étant alors âgé de quarante-cinq ans, à étudier les langues du continent, plus particulièrement le français. Il s'appliqua à cette tâche, que son âge rendait extrêmement difficile, avec une énergie et une persévérance remarquables, et, deux ans plus tard, il commençait la publication des SIGNES DES TEMPS. Il avait, dans son travail pour le journal, un intérêt profond, inaltérable, et il y mettait un soin extrême.

Ce fut sous le poids accablant de la plus grande faiblesse physique qu'il poursuivit ses travaux, pendant les quatre dernières années. Cependant son courage ne s'abattit jamais. Les progrès de la maladie qui l'enleva lui ayant bientôt interdit tout travail en public, il concentra son énergie toujours indomptable, à la rédaction du journal, dictant souvent de son lit les articles qu'il ne pouvait écrire de sa propre main. Tel était l'esprit de dévouement qu'il apportait à l'œuvre qui faisait le plaisir de sa vie que, pendant de longs mois avant sa mort, quoiqu'il se trouvât, après l'impression de chaque livraison, dans une faiblesse à ne pouvoir pendant plusieurs jours faire le moindre effort mental, il n'en recommençait pas moins son travail, nonobstant ses forces qui diminuaient sans cesse et les sollicitations de ses amis. Jamais aucune entreprise n'absorba davantage son intérêt. Il chérissait depuis des années le désir de publier des journaux dans les langues allemande et italienne; mais il ne lui a pas été permis de voir la réalisation de ses espérances.

Les articles qu'il écrivit pour le numéro de juillet furent l'effet d'un douloureux et dernier effort. Mais quoiqu'il eût deposé la plume pour toujours, ses soins pour le journal ne cessèrent pas, et les livraisons qui suivirent passèrent par une soigneuse inspection. Le jour où il acheva sa revue du numéro d'octobre, une crise violente se déclara dans son état et, quoique sa vie fût prolongée au-delà de l'attente de ses amis, chacun s'aperçut que sa fin approchait. Au milieu de ses souffrances, qui parfois étaient intenses, il montra la plus grande patience. La foi du chrétien, triomphant des douleurs physiques et de la crainte de

la mort, ses lèvres n'articulaient que des louanges de Dieu et il parlait sans cesse de l'espérance éternelle qui remplissait son âme. Regardant, pendant un moment de souffrances intenses, un de ses amis qui le soignaient, il lui dit: «Je suis satisfait, oui satisfait, de la religion chrétienne.»

Son désir, qu'il exprima plusieurs fois, eût été de vivre afin de pouvoir continuer son œuvre, quoiqu'il sentît que, personnellement, la mort lui eût été un gain; mais s'il en eût eu le loisir, il n'eût point voulu choisir entre la vie et la mort.

Il remit sa vie, sans un doute ou une crainte, entre les mains de l'éternelle Sagesse et s'endormit aussi calmement qu'un enfant dans les bras de sa mère, les yeux fixés en avant avec une parfaite assurance sur le glorieux matin de la résurrection.

Mardi, 23 octobre, après le service funèbre, tenu en français, en allemand et en anglais, il fut déposé dans le beau cimetière de notre ville, où il avait été accompagné par un nombreux concours d'amis éplorés.

«Heureux sont dès à présent les morts qui meurent au Seigneur! Oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent.»

La Conférence Générale des Adventistes de l'Europe centrale, dont M. J.-N. Andrews était Président, étant en session à Bâle, au moment de sa mort, adopta par un vote unanime la résolution suivante:

CONSIDÉRANT qu'il a semblé bon à notre Père céleste, dans sa Providence, d'appesantir sa main sur nous, en retirant du milieu de nous notre bien-aimé frère M. le pasteur J.-N. ANDREWS,

Nous témoignons que, tandis que nous nous humilions devant Dieu sous le coup qui nous frappe, et que nous nous soumettons avec résignation à sa volonté, nous subissons une perte irréparable, tant personnellement que pour ce qui concerne l'œuvre; qu'en vue de cette perte, nous désirons nous consacrer tout de nouveau à l'œuvre à laquelle il donna sa vie, et que nous chercherons à imiter son exemple de sacrifice et de dévouement à la cause de Dieu.

Nous présentons à sa famille si douloureusement éprouvée l'expression de notre plus vive et plus profonde sympathie dans sa grande affliction.

«Dieu ensevelit ses ouvriers, mais il poursuit son œuvre.»

Tout en déplorant la perte de ce fidèle champion, nous nous souvenons que la cause à laquelle il consacra sa vie est la cause de la vérité éternelle de Dieu et que, par conséquent, elle ne cessera point d'avancer; comme elle ne dépend d'aucun homme, mais qu'elle est fondée sur la justice éternelle, elle doit finalement triompher. Bientôt l'œuvre sera terminée. Bientôt viendra le grand jour de la paix et de la justice. Le temps n'est pas loin où aura lieu la sublime réunion des fidèles de tous les âges qui dorment maintenant en Jésus. Puissions-nous, nous qui restons à la tâche et qui avons devant nous les devoirs et les responsabilités de la vie, imiter l'exemple de celui qui est tombé et, comme lui, être trouvés fidèles dans notre œuvre! Puissions-nous ainsi être prêts à entrer dans le glorieux et éternel royaume de Jésus-Christ qui sera bientôt établi, où Dieu «essuiera toute larme de nos yeux» et «où la mort ne sera plus»!

LE SABBAT.

[L'ARTICLE qui suit, écrit par le rédacteur des SIGNES DES TEMPS, M. J.-N. Andrews, il y a 29 ans fut publié par l'*Advent Review* du mois d'octobre 1854. Il n'est pas hors de propos qu'il puisse, dans les colonnes du journal qui annonce le décès de ce fidèle ouvrier dans la cause de la réforme du Sabbat, rendre une fois de plus témoignage à la vérité, à la défense de laquelle il a consacré tant d'années de sa vie. Nous avons la confiance que nos lecteurs liront cet article avec un intérêt spécial et verront qu'il est caractérisé par la même clarté et la même force d'argument qui ont marqué ses derniers écrits.]

CEUX qui observent le Sabbat de la Bible sont à même de présenter comme fondation de cette institution un acte divin par lequel il fut consacré. «Dieu bénit le septième jour et le sanctifia.» Gen. 2:3. Les philologues nous définissent le mot sanctifié comme signifiant séparer, mettre à part ou destiner à un usage saint, sacré, religieux. C'est par cet acte du Créateur de l'univers que le Sabbat a été fait pour l'homme. Ex. 20:11; Marc 2:27. Or comme Dieu n'a jamais retiré cette bénédiction du septième jour, et qu'il n'a jamais livré à des usages séculiers le jour que, au commencement du monde, il a mis à part pour un saint usage, l'institution originelle existe toujours. Comme il n'a jamais sanctifié aucun autre jour comme Sabbat hebdomadaire, le Sabbat de l'Eternel est la SEULE institution sabbatique. Ex. 20:10.

Comme Dieu a fait le Sabbat au Paradis, alors que «les étoiles du matin poussaient ensemble des cris de joie et que les enfants de Dieu chantaient en triomphe», il s'ensuit qu'il n'est point Juif, ni une cérémonie charnelle, ni un joug de servitude, mais une institution sacrée, faite pour le bien-être de la famille humaine, lorsqu'elle était encore dans l'innocence.

Le Créateur fut le premier qui se reposa le septième jour. Ex. 31:17. Le Fils de Dieu, qui garda les commandements de son Père, suivit cet exemple (Jean 15:10; Ex. 20:8-11) et il en fut de même de toute l'Eglise, en tant que la Parole inspirée nous donne les faits.

Après avoir donné l'institution du Sabbat, le livre de la Genèse, dans son récit abrégé, embrassant une période de 2370 années, ne le mentionne plus. On a présenté ceci comme prouvant suffisamment que ces saints hommes qui, pendant cette période, furent justes et pleins d'intégrité, marchant avec Dieu et gardant ses commandements, ses statuts et ses lois (Gen. 5:24; 6:9; 26:5), profanèrent tous ouvertement ce jour que Dieu avait béni et mis à part pour un saint usage. Mais le livre de la Genèse omet aussi toute allusion distincte à la doctrine du châtiment futur, de la résurrection des corps, de la manifestation du Seigneur entouré de flammes de feu, et du Jugement du grand jour. Ce silence prouve-t-il que les patriarches ne croyaient point à ces grandes doctrines? Cela les rend-elles moins sacrées?

Mais le Sabbat n'est pas mentionné de Moïse à David, période de cinq cents ans durant laquelle il était obligatoire sous peine de mort. Cela prouve-t-il qu'il ne fut pas observé pendant cette période? Le jubilé occupait une place éminente dans le système des lois cérémonielles; pourtant on ne trouve pas un seul passage dans toute la Bible, qui parle de son observation. Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'il ne se trouve pas rapporté, dans la Bible entière, un seul exemple de l'observance du grand jour des expiations, quoique la cérémonie qui s'accomplissait en ce jour dans le lieu très-saint fût le service le plus important que comportât le sanctuaire terrestre. Et pourtant, l'observance des autres fêtes moins importantes du septième mois, qui étaient si intimement liées au jour des expiations, l'une le précédant de dix jours, l'autre le suivant de cinq, est rapportée nombre de fois et très-particulièrement dans le récit biblique. Esdras 3:1-6; Néhémie 8:2, 9-12, 14-18; 1 Rois 8:2, 65; 2 Chron. 5:3; 7:8, 9; Jean 7:2-14, 37. Ce serait un sophisme de dire que ce silence sur le jour des expiations, lorsqu'il y avait tant d'occasions de le mentionner, prouve que ce jour ne fut jamais observé; et cependant c'est réellement un meilleur argument que celui du même genre, tiré du livre de la Genèse, et que l'on présente contre le Sabbat de l'Eternel.

Le calcul du temps par semaines fut établi dans Gen. 2:2. Cette période de temps est marquée seulement par le retour du Jour de repos du Créateur, sanctifié par Lui. Plusieurs textes témoignent que les patriarches comptaient le temps par semaines et par périodes de sept jours. Le lecteur est prié de lire Gen. 29:27, 28; 8:10, 12; 7:4, 10; 50:10; Job 2:13. Il paraît évident que le calcul par semaine était soigneusement gardé, par le fait que dans Exode 16, Moïse déclare au *sixième* jour que «demain est le repos, le Sabbat saint à l'Eternel. Vers. 22, 23.

Mais si les adversaires du Sabbat prétendent que la connaissance du vrai septième jour fut perdue à l'époque des patriarches, nous allons montrer qu'avant le jour où Dieu donna les dix commandements, il marqua quel était le vrai septième jour, d'une manière telle qu'il est impossible de s'y méprendre. Premièrement. Par un miracle direct, Dieu fit tomber une certaine quantité de manne chaque jour de la semaine, jusqu'au sixième jour où il en tombait une double portion. Ex. 16:4, 5, 29. Secondement. Au septième jour, que Moïse appelle le Sabbat, il n'en tombait point du tout. Vers. 25-27. Troisièmement. Celle qu'on avait recueillie le sixième jour se conservait intacte pendant le septième jour, tandis qu'elle se fût gâtée, si on l'eût gardée aussi longtemps les autres jours. Comparez les versets 23, 24, avec les versets 19, 20. Ce triple miracle hebdomadaire se continua pendant quarante ans. Vers. 35; Jos. 5:12. Il reste donc prouvé hors de toute controverse, que le Sabbat de l'Eternel, qui fut institué dans le Paradis, fut ici directement désigné par Dieu lui-même. Ajoutons à cet important témoignage la déclaration de Néhémie (9:13, 14), que Dieu enseigna à Israël son saint Sabbat.

Personne ne prétend qu'après cette époque, l'église juive perdit le vrai septième jour. Et il est certain que jusqu'à la crucifixion du Seigneur, ils observèrent le vrai septième jour. Ils se reposèrent au jour ordonné par le quatrième commandement, savoir au jour où l'Eternel s'était reposé et qu'il avait béni à la création. Luc 23:55, 56; Ex. 20:8-11; Gen. 2:3.

Depuis que le canon des Ecritures inspirées s'est terminé, Juifs et Chrétiens, dispersés dans tous les pays du monde, ont soigneusement conservé l'ordre des jours de la semaine. S'il était arrivé qu'une erreur se fût commise dans cet ordre, une diver-

gence l'aurait aussitôt signalée. Car il est certain que tous les Juifs et les chrétiens, habitant sur toute la surface de la terre, n'auraient pu, en même temps, commettre la même erreur. Le fait qu'il n'y a parmi les hommes aucune divergence à ce sujet, est la preuve irréfutable qu'une telle erreur n'a pas été commise. Par conséquent, nous savons quel est, compté depuis la création, le vrai septième jour de la semaine.

Lorsque Dieu donna sa loi en personne, le peuple l'entendant, il imposa solennellement, par le quatrième précepte de cette loi, l'observation de son saint Sabbat. Ex. 20 : 8–11. Le grand Législateur annonce en termes clairs et explicites la raison pour laquelle il fit le Sabbat et le temps auquel cet acte fut accompli. «Car l'Eternel a fait en six jours les cieux, la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour; C'EST POURQUOI l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. Voilà la raison pour laquelle Dieu établit le Sabbat; et c'est la même raison qui est donnée dans Gen. 2 : 3.

L'acte par lequel Dieu établit le Sabbat est ici bien distinctement exprimé. Ce fut l'acte par lequel Il bénit et sanctifia son jour de repos. Le temps où cet acte fut accompli nous est indiqué ici comme dans Gen. 2 : 2, 3; ce temps est la fin de la semaine de la création. Et il est digne de remarque qu'en donnant ainsi le quatrième commandement, Dieu appelle le septième jour le Sabbat déjà au temps où il plaça sa bénédiction sur ce jour. Ceci, mieux que tout autre argument, ferme la bouche de ceux qui nient que le Sabbat ait été institué à la création.

Le but principal du Sabbat fut l'institution d'un mémorial perpétuel et constant de la création, par Dieu, des cieux et de la terre. Son observance aurait sauvé le monde de l'athéisme et de l'idolâtrie; car son retour hebdomadaire a toujours reporté l'esprit à Dieu, Cause première de l'univers; et il a toujours rappelé le vrai Dieu, le Créateur, par opposition aux «dieux qui n'ont point fait les cieux et la terre.»

Nous avons maintenant considéré trois faits importants de l'histoire du Sabbat. Premièrement, son institution à la création du monde; secondement, le fait que le vrai septième jour fut indiqué au peuple d'Israël; et troisièmement, la sublime loi du Sabbat, le quatrième commandement. Poursuivant notre étude, nous découvrons trois espèces de sabbats. 1° Le Sabbat *(hebdomadaire)* de l'Eternel, le septième jour. Ex. 20 : 10. 2° Les sabbats *annuels* des Juifs, ayant lieu le premier, le dixième, le quinzième, et le vingt-troisième jour du septième mois. Consultez Lév. 23 : 24, 27–32, 39. 3° Le Sabbat de la terre arrivant *tous les sept ans.* Lév. 25 : 1–7.

Le Sabbat de l'Eternel fut institué à la création, et au Sinaï il fut incorporé à cette loi royale dont chaque précepte, suivant St.-Jacques (chap. 2 : 8–12), nous est encore imposé. Mais le sabbat des Juifs et le sabbat de la terre furent institués dans le désert et incorporés dans les écrits des ordonnances, avec les fêtes, nouvelles lunes et les cérémonies de l'église juive. La loi des cérémonies qui était une ombre des biens à venir, fut clouée à la croix par notre Seigneur qui défraya ainsi le chemin de toutes ces fêtes et cérémonies.

Les plus précieuses bénédictions sont promises à ceux qui observent le Sabbat de l'Eternel. Esa. 56 : 58; 13 : 14. Il y a de plus dans cette prophétie (Esa. 56) un point qui mérite notre plus sérieuse attention. C'est qu'elle s'applique à une époque où le «*salut* du Seigneur est prêt à être révélé.» Quant à la nature de ce salut, voyez Héb. 9 : 28; Esa. 45 : 17. Or cette bénédiction est promise aux fils de l'étranger, les Gentils, (Ex. 12 : 48, 49; Esa. 14 : 1; Eph. 2 : 12) aussi bien qu'au peuple d'Israël. S'ils veulent observer le saint Sabbat du Seigneur, de peur de le profaner, tandis qu'ils sont dispersés dans toutes les parties de la terre, Dieu les amènera à la montagne de sa sainteté. Les promesses faites ici par le prophète s'accompliront lorsque les proscrits d'Israël et les Fils de l'étranger viendront d'Orient et d'Occident et s'assiéront à table avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux. Mat. 8 : 11.

Remarquez la distinction qui existe entre le Sabbat de l'Eternel et les sabbats des Juifs, comme les prophètes nous l'indiquent. Jugeons d'abord de la perpétuité du premier en lisant Esa. 66 : 22, 23, où il nous est dit qu'il sera observé sur la Nouvelle Terre que Dieu créera. Mais quant aux derniers, Dieu nous assure par le prophète qu'ils prendront fin. Osée 2 : 11. L'accomplissement de cette prophétie peut se lire dans Col. 2 : 14–17. Le Sabbat hebdomadaire est appelé «le Sabbat de l'Eternel», «mon Sabbat», etc. Ex. 20 : 10; Esa. 56 : 4; Ezéch. 20 : 12–24; 22 : 8, 26. Les sabbats annuels et le sabbat de la terre qui revient tous les sept ans, sont appelés «ses sabbats» et «vos sabbats.» Osée 2 : 11; Lév. 23 : 32; 26 : 34, 35, 43; 2 Chron. 36 : 21; Lam. 1 : 7.

Quoique les saintes Ecritures n'enseignent ni n'autorisent nulle part le changement du Sabbat, elles indiquent pourtant clairement la puissance qui le ferait. Comparez Dan. 7 : 25 avec l'histoire de la Papauté et remarquez soigneusement les actes par lesquels ce pouvoir changea et mutila la Constitution divine, la loi des dix commandements.

Nous avons vu la sublime loi du Sabbat incorporée dans le décalogue. Prenons maintenant le Nouveau Testamment. Notre Seigneur nous enseigne positivement dans Mat. 5 : 17–19, qu'il ne détruisit pas cette loi, ni n'amoindrit l'obligation sous laquelle nous sommes d'y obéir. Et nous pouvons affirmer avec la plus grande assurance que les apôtres ne dérangèrent pas ce que leur Seigneur laissa intact. Rom. 3 : 30; Jacq. 2 : 8–12. Nous disons donc que le Nouveau Testament enseigne la perpétuité de la loi de Dieu et que, par conséquent il ne *la réhabilite pas.*

Notre Seigneur vint «rendre sa loi magnifique et illustre.» Esa. 42 : 21. Il garda les commandements de son Père et en ordonna solennellement l'obéissance, censurant ouvertement et directement ceux qui les anéantissaient pour observer les traditions des anciens. Jean 15 : 10; Mat. 19 : 16–19; 15 : 3–9. «Le Sabbat a été fait pour l'homme, dit le Sauveur, et non pas l'homme pour le Sabbat.» Marc 2 : 27. Si le Sabbat a été fait pour l'homme, alors il appartient également aux Juifs et aux chrétiens, et à toute la race humaine. Ces paroles fondamentales du Fils de Dieu reportent l'esprit à la création de notre race et prouvent que le Sabbat est intimement lié à cet événement. D'un côté notre Seigneur couvre de sa censure l'observance pharisaïque du Sabbat; d'un autre côté, il couvre d'une censure également sévère cette classe de docteurs modernes qui affirment que le Sabbat du Seigneur qu'une Sagesse infinie fit *pour* l'homme avant la chute, était un de ces sabbats qui étaient *contre* lui, qui lui étaient *contraires* et qui furent abolis à la mort de Christ. Col. 2.

Le fait que ceux qui avaient été avec Jésus durant son ministère «se reposèrent le jour du Sabbat, selon le commandement», après sa crucifixion, et reprirent leurs travaux le premier jour de la semaine (Luc 23 : 55, 56; 24 : 1), montre très-clairement qu'ils ne savaient rien d'un prétendu changement du Sabbat. Et pourtant Jésus affirme qu'il leur avait «fait connaître toutes les choses qu'il avait entendues de son Père. Jean 15 : 15. Le fait que Dieu n'a jamais *sanctifié* le premier jour de la semaine montre évidemment que ce n'est pas un jour sacré, ni un Sabbat divinement institué. Le fait que Dieu ne nous a jamais demandé de nous reposer en ce jour, montre que son observation à la place du Sabbat de l'Eternel est tout simplement anéantir les commandements de Dieu pour garder les traditions des hommes. Marc 7 : 6–13; Prov. 30 : 6.

Qu'il existe, dans la dispensation évangélique, un jour sanctifié, mis à part et appartenant à Dieu, paraît évident par Apoc. 1 : 10. Que le «Jour du Seigneur» est le jour du Sabbat est irréfutablement établi par Esa. 68 : 13. Comme le Sabbat a été fait pour l'homme, nous le trouvons sous toutes les dispensations et dans toutes les parties de la Bible. Ceux donc qui transgressent le Sabbat pèchent contre Dieu et nuisent à leurs âmes.

A LA JEUNESSE.

HISTOIRE DE JULES-CÉSAR.

PAR M. JACOB ABBOTT.

CÉSAR PARVIENT AU CONSULAT.

POPULARITÉ DE CÉSAR—RESTITUTION DES STATUES DE MARIUS—DÉESSE BONTÉ—CLODIUS—DIVORCE DE CÉSAR—VIOLENCE DE L'ÉPOQUE—DÉBATS DANS LE SÉNAT—CÉSAR EN DANGER—SA LUTTE POUR LA CHARGE DE PONTIFEX MAXIMUS.

TANDIS que le Sénat était rempli de jalousie et de méfiance à l'égard de César, l'accusant continuellement de desseins criminels, le peuple était pour lui; et plus les grands le haïssaient, plus la faveur populaire s'attachait à lui. Le peuple le nomma *édile* L'édile était chargé du soin des édifices publics de la ville, des jeux, des spectacles et des représentations qu'on y donnait. César accomplit les devoirs de sa charge avec un grand zèle. Il prit les mesures les plus grandioses pour fournir des amusements au peuple, augmenta le nombre des édifices publics et répara ceux qui existaient déjà, construisit des portiques et des places autour des arènes où avaient lieu les combats de gladiateurs et ceux de bêtes féroces. Il se procura des gladiateurs en si grand nombre, les organisa et les ordonna de telle manière, ostensiblement pour les exercer, que les patriciens, ses ennemis, prétendirent qu'il avait l'intention de s'en servir comme d'une force armée contre le gouvernement de la ville. Ils firent en conséquence des lois limitant et restreignant le nombre des gladiateurs que l'on devait employer. César réduisit alors ses spectacles en proportion, en ayant soin que chacun sût à qui l'on devait d'avoir diminué les plaisirs populaires. Les hommes du peuple murmurèrent, il va sans dire, contre le Sénat, et César gagna encore plus leur faveur.

Pourtant, il s'enfonçait de plus en plus dans les dettes, et, afin de réparer en partie sa fortune, il essaya de se faire assigner l'Egypte comme province. L'Egypte était alors une contrée immensément riche et fertile. Pourtant, elle n'avait jamais été province romaine. C'était un royaume indé-

pendant, allié aux Romains, et il parut bien extraordinaire que César proposât qu'elle lui fut accordée comme province. Il donnait pour prétexte que les Egyptiens avaient récemment déposé et chassé leur roi et que, par conséquent, les Romains pouvaient, avec raison, en prendre possession. Pourtant les sénateurs s'opposèrent à ce plan, soit par jalousie envers César, soit par un sentiment de justice à l'égard de l'Egypte; après de violents débats, César dut abandonner son projet. Il éprouva pourtant un grand ressentiment contre le parti des patriciens qui avait ainsi anéanti ses desseins. Pour s'en venger, il fit, pendant une nuit, replacer au Capitole certaines statues et trophées de Marius, que l'on avait enlevés lorsque Sylla avait repris le pouvoir. Marius, comme on s'en souvient, avait été le grand chef du parti populaire et l'ennemi déclaré des patriciens; et au temps de sa chute, tous les souvenirs de sa puissance et de sa grandeur avaient été enlevés, entre autres les statues et les trophées élevés dans le Capitole en souvenir de quelques victoires précédentes. Ces trophées qui étaient demeurés jusqu'au triomphe de Sylla avaient alors été enlevés et détruits. César en fit donc faire de nouveaux, plus magnifiques que les premiers. Ils furent exécutés secrètement et élevés pendant la nuit. Ses fonctions d'édile lui donnaient l'autorité nécessaire.

Lorsqu'un matin le peuple vit les splendides monuments rétablis en l'honneur de celui qui avait gagné sa faveur, toute la ville fut remplie de cris de joie. D'un autre côté, les patriciens furent remplis de colère et de rage. «Voilà un simple officier, dirent-ils, qui tente de rétablir, de sa propre autorité, ce qui a été aboli par un décret du Sénat. Il essaie de voir jusqu'où nous supporterons ses insolences. S'il voit que nous nous soumettons à cela, il tentera de prendre des mesures encore plus hardies.» Ils essayèrent en conséquence de faire enlever les statues et les trophées, mais le peuple se rassembla en grand nombre pour les défendre. Ils faisaient trembler le Capitole de leurs cris d'applaudissement; et le Sénat, voyant qu'il ne pourrait pas lutter contre une telle opposition, renonça à son projet, et César l'emporta.

Après la mort de Cornélie, César avait épousé une autre femme. Son nom était Pompéia. Vers cette époque, et dans des circonstances extraordinaires, il se divorça d'avec elle. Parmi les cérémonies et les pratiques étranges qu'on observait en ce temps-là, il y en avait une appelée la célébration des mystères de la déesse Bonté. Des femmes seules devaient la célébrer; tout ce qui touchait à l'homme était soigneusement écarté. On couvrait même les tableaux et les images qui représentaient des hommes, dans le lieu où l'assemblée se tenait. Les dames qui prenaient part à cette fête passaient la nuit ensemble, faisant de la musique en dansant et s'adonnaient à diverses cérémonies secrètes, moitié plaisir, moitié culte, suivant les idées et les coutumes du temps.

Les mystères de la déesse Bonté devaient se célébrer une nuit dans la maison de César, lui-même s'étant, il va sans dire, écarté. Au milieu de la nuit, toute la société qui se trouvait dans un des appartements fut consternée de découvrir un homme parmi elle. Il avait le visage doux et jeune, de sorte qu'il pouvait parfaitement se déguiser dans des vêtements de femme. C'était un certain Clodius, jeune homme dissolu, quoique très-riche et d'un rang élevé. Il avait été introduit par une esclave de Pompéia qu'il avait réussi à séduire en lui donnant une certaine somme d'argent. On soupçonna Pompéia de n'avoir pas ignoré la chose. Quoiqu'il en fût, César se divorça immédiatement d'avec elle. Le Sénat ordonna une enquête et, après que les autres personnes de la maison eurent été interrogées, César fut aussi appelé à faire sa déposition, mais il n'eut rien à dire. Il ne savait rien de ce qui s'était passé. On lui demanda alors pourquoi il s'était divorcé d'avec Pompéia, s'il n'avait aucune preuve qu'elle fût coupable. Il répondit que non-seulement la femme de César devait être innocente de tout crime, mais à l'abri de tout soupçon.

Clodius avait un caractère pervers et libertin, et le récit des événements subséquents montre d'une manière frappante le degré de violence et de désordre qui régnait à cette époque. Il arriva qu'il se prit de querelle avec un autre habitant de la ville, dont le nom était Milo; et chacun d'eux, gagnant autant de partisans que possible, ils entraînèrent à la fin presque toute la ville dans leur querelle. Partout où ils se rendaient, ils étaient accompagnés de bandes armées qui étaient sans cesse sur le point d'en venir aux mains. A la fin, ces bandes se jetèrent l'une sur l'autre, et dans la bataille qui s'ensuivit, Clodius fut tué. Ceci rendit l'affaire plus mauvaise qu'elle ne l'était auparavant. Il se forma des partis et il s'éleva de violentes disputes sur la question de savoir si Milo ne devait pas être mis en accusation et être rendu responsable du meurtre de Clodius. Il finit par être mis en accusation, mais l'agitation était si grande que les consuls durent faire remplir et entourer le Forum de soldats pendant que le jugement se tenait, afin de garder les juges.

Au fait, il se mêlait alors toujours quelque violence aux actes de procédure publique, lorsque les circonstances excitaient un peu l'opinion. Un jour, lorsque César était édile, une conspiration terrible fut découverte. Cette conspiration était dirigée par le célèbre Catilina. Elle était principalement dirigée contre le Sénat et contre les chefs du gouvernement, et elle avait pour but leur complète destruction et l'établissement d'un gouvernement entièrement nouveau, sur les ruines de la constitution alors existante. César lui-même fut accusé d'avoir pris part à ce complot. Lorsque cette conspiration fut découverte, Catilina s'enfuit; pourtant quelques-uns des conspirateurs furent arrêtés, et il y eut de longs et orageux débats dans le Sénat sur la question de leur punition. Quelques-uns furent condamnés à mort. César s'y était fortement opposé, conseillant qu'on confisquât leurs biens et qu'on les emprisonnât dans quelques villes d'Italie éloignées. La dispute devint très-vive. César soutenait son opinion avec une grande énergie et une résolution arrêtée; mais aussi avec une violence qui menaçait d'arrêter les débats, lorsqu'un corps de soldats, sorte de garde d'honneur stationnée près de là, fondit sur lui le menaçant de leurs épées. Il s'ensuivit toute une scène de désordre et de terreur. Quelques-uns des sénateurs se levèrent et s'éloignèrent de l'endroit où se trouvait César, afin d'éviter le danger. D'autres, plus courageux ou plus dévoués, se rangèrent autour de lui pour le protéger de leurs corps. César quitta aussitôt le Sénat et n'y retourna pas de longtemps.

Quoique pendant tout ce temps il augmentait en influence et en pouvoir, il y avait pourtant des fluctuations dans sa fortune, et parfois le courant retournait fortement contre lui. Une fois, alors qu'il était des plus embarrassé de dettes, il se présenta comme candidat à l'office très-élevé de Pontifex Maximus, ou souverain pontife. Cet office consistait autrefois à faire construire et garder les ponts de la ville, le nom étant dérivé du mot latin *pons*, en français pont. On y avait ajouté ensuite le soin des temples, et finalement le réglement et la surveillance des cérémonies de la religion, de sorte qu'il finit par devenir une place de la plus haute dignité. César fit des efforts désespérés pour assurer son élection, recourant à des mesures telles, dépensant de telles sommes d'argent et se plongeant dans les dettes à tel point que, s'il avait échoué, il eût été complétement ruiné. Sa mère, qui partageait toute son inquiétude, l'accompagna lorsqu'il sortit de la maison, au matin du jour des élections, et l'embrassant, lui souhaita en pleurant une heureuse journée. Il lui dit qu'il reviendrait à la maison pontife ou qu'il ne reviendrait jamais chez lui. Il réussit à l'emporter dans l'élection.

VIE DE JOHN NELSON

UN DES COLLABORATEURS DE JOHN WESLEY.

CHAPITRE VI.

QUELQUES semaines plus tard, j'étais à St.-Paul où se trouvait aussi M. Wesley, et je cherchai à lui parler après le culte, car j'avais souvent désiré de le faire; c'est pourquoi je profitai de l'occasion. Nous causâmes ensemble, chemin faisant, depuis St.-Paul, jusqu'à l'extrémité de Moorfields. Ce fut pour moi un entretien béni. Lorsque nous nous séparâmes, il me tendit la main et, me regardant en face, il m'exhorta à prendre garde de ne pas éteindre l'Esprit Une occasion soit de parler avec lui, soit avec son frère ne se présenta plus, tant que je fus à Londres. Mais je me tins près de Dieu par la prière et le jeûne, et le Seigneur me garda de bien des épreuves.

Un soir, après avoir été délivré de fortes tentations, mon âme fut tellement émue à la pensée de l'amour de Dieu, que je répandis d'abondantes larmes. Pendant la nuit, je songeai que j'étais à Yorkshire, allant du sommet de la colline de Gomersal à Cleckheaton; et vers le milieu du passage bordé de haies que je suivais, je crus voir Satan venant contre moi sous la forme d'un grand homme noir, dont les cheveux étaient pareils à des serpents; mais il me sembla que je n'en avais aucune crainte; je dis seulement: Seigneur! sois à mon côté, et je ne me détournerai ni à droite, ni à gauche. Pourtant je ne pensai pas lutter avec lui comme je l'avais déjà fait. Lorsqu'il arriva à cinq pas de moi, il s'arrêta; mais je continuai d'avancer et, ouvrant mon vêtement, je lui montrai ma poitrine nue en disant: Regarde, ici est le sang de Christ. Il s'enfuit alors avec la rapidité d'un lièvre.

Je fus encore attaqué par les Moraves d'un côté et les Presbytériens de l'autre; mais le Seigneur me donna la sagesse de leur fermer la bouche. Je leur montrai qu'ils avaient abandonné leur premier amour; pourtant ils parurent s'endurcir, et je ne pus les convaincre; plus je lisais les Ecritures, plus j'étais convaincu qu'ils étaient tombés dans une sécurité charnelle, ce qui me fit prier avec plus d'ardeur encore que Dieu voulût me garder de tomber dans les piéges de Satan.

Une dizaine de jours avant Noël, je me rendis à St.-Paul, et pendant que j'étais devant la table de communion, j'éprouvai un tel sentiment de la grandeur de Dieu, que mon cœur semblait se fondre comme de la cire, et tout ce que je pouvais prier était:

Que ta volonté soit faite! que ta volonté soit faite! Je pleurai tant à la pensée de l'amour de Dieu, que j'eus de la peine à prendre le pain ; et après l'avoir reçu, j'eus continuellement la pensée qu'il me fallait aller directement dans le Yorkshire. Mais je me dis que si je le faisais j'aurais dix livres de moins. J'avais pensé y aller en mai, mais je réfléchis que tarder d'y aller à cause de l'argent serait mal, puisque j'étais persuadé que la volonté de Dieu était que j'y allasse tout de suite. Je rassemblai donc mes effets et je partis. Pendant mon voyage, je découvris bien des preuves de la présence du Seigneur, mais je n'avais pas davantage la pensée de prêcher que d'avaler du feu.

Lorsque j'arrivai à la maison, je fus péniblement déçu; car je m'attendais à trouver tous mes parents convertis, ayant compris qu'ils fréquentaient les cultes de M. Ingham. Mais lorsque je leur dis ce que c'était qu'être converti, ils me dirent qu'ils n'avaient jamais entendu parler d'une telle chose en leur vie. Je leur dis que j'avais fait l'heureuse expérience de ces choses. Mais ils me prièrent de ne dire à personne que mes péchés étaient pardonnés, que personne ne voudrait me croire et qu'ils auraient honte de se montrer dans la rue. Je répondis que je n'aurais pas honte de dire ce que Dieu avait fait pour mon âme, si je pouvais parler assez haut pour que tout le monde m'entendît à la fois. Ma mère, m'entendant, s'écria que j'avais perdu la tête. Ma femme me dit qu'elle avait honte de mettre la tête hors de la porte, car chacun parlait de moi et lui reprochait mes discours. Elle désirait que je fusse demeuré à Londres, car elle ne pouvait vivre avec moi, si je continuais à agir comme je le faisais. Elle me conseilla de cesser de troubler les gens ou de retourner à Londres. Je lui dis que je m'inquiétais peu de ce qu'on disait; car j'étais décidé à reprendre quiconque pécherait en ma présence. Alors elle se mit à pleurer et me dit que je ne l'aimais plus comme auparavant. Je t'aime plus que je ne t'ai jamais aimée, lui répondis-je, et tu n'as aucune raison d'en douter; car j'ai eu soin de te fournir le nécessaire quand j'étais à la maison et quand j'étais dehors; et nous avons été heureux depuis plus de douze ans; mais si tu veux chercher ton salut par le sang de Christ, nous serons dix fois plus heureux. Elle me répondit: Non, mon bonheur avec toi est passé; car, suivant tes paroles, je suis un enfant du diable, et toi un enfant de Dieu. Puis elle se mit à pleurer et ajouta: Je ne puis vivre avec toi.—Pourquoi pas? lui demandai-je; tu ne manqueras de rien tant que je pourrai, par un travail honnête, te procurer le nécessaire; si tu ne veux pas aller au ciel avec moi, je ferai tout ce que je pourrai pour toi; mais je n'irai pas en enfer avec toi pour avoir compagnie. Mais j'espère que Dieu entendra mes prières, convertira ton âme et fera que tu seras pour moi une heureuse compagne sur le chemin du ciel. Après cela, ma femme commença à s'inquiéter du salut de son âme.

Quelques jours après mon arrivée à la maison, David Taylor vint prêcher dans notre ville, dans l'assemblée de M. Ingham. J'allai l'écouter, mais ce fut un bien triste sermon. Quelques-uns de ses amis me suivirent et me demandèrent comment j'avais trouvé le sermon. Premièrement je me refusai à dire mon opinion; mais à la fin, ils me pressaient tant en me demandant si je ne pensais pas qu'il prêchait aussi bien que M. Wesley, que je dis: Il n'y a point de comparaison entre sa prédication et celle de M. Wesley; il n'a pas été assez longtemps dans la chambre haute de Jérusalem. Quelques moments après, ils vinrent me demander ce que j'entendais par là. Je leur répondis: Il n'est pas animé de la puissance d'en haut. Ils s'en allèrent et lui rapportèrent ce que j'avais dit; et il m'a dit, depuis, que si j'avais été présent, il aurait pu me battre. Dès lors, il n'eut plus de repos qu'il n'eût été à Londres entendre M. Wesley. Alors il reconnut que j'avait dit la vérité et il revint à Sheffield et à Derbshire pour prêcher ce qu'il appelait la doctrine de Wesley. Il réveilla et convertit quelques centaines de personnes, jusqu'à ce que les Allemands l'eurent gagné et lui eurent appris à renier la *loi* de Dieu; alors il redevint comme du sel sans saveur.

J'allai ensuite dans une réunion de M. Ingham où quelqu'un lut dans un vieux livre environ une heure; puis on chanta un hymne et on lut une prière. Je leur dis que cette manière de faire ne convertirait jamais les pécheurs, et je commençai à raconter quelque chose de mes expériences. Quelques-uns furent convaincus de la vérité pendant que je leur parlais, et plusieurs sont maintenant témoins de la même grâce que Dieu m'a faite.

Peu de temps après, on sut de toutes parts ce que j'avais dit; et des gens de toutes les églises vinrent pour discuter avec moi. Aussitôt que je revenais de mon travail, ma maison se remplissait de gens, ce qui mettait ma femme mal à l'aise, car elle ne pouvait rien faire, et elle ne croyait pas encore que ce que je disais était vrai.

Habituellement, lorsque j'entrais et que je m'asseyais, quelqu'un m'adressait une question et d'autres discutaient avec moi, tandis qu'un certain nombre écoutaient.

Quand l'un d'eux commençait à discuter, je demandais ordinairement à quelle église il appartenait, et s'il disait de l'église anglicane, je demandais: Savez-vous que vos péchés sont pardonnés? Plusieurs me répondaient: Nous ne le savons pas, ni ne croyons pouvoir le savoir pendant cette vie. Alors je leur disais: Vous n'êtes pas membre de l'église anglicane, si vous n'avez pas une pleine assurance et confiance que Dieu, pour l'amour de Christ, vous a pardonné. Lisez les homélies de l'église et vous verrez que je vous dis la vérité. J'avais toujours auprès de moi la Bible et le livre de prières, et je leur montrais les articles en disant: Vous niez l'inspiration, et l'église dont vous faites profession d'être membres dit: «Sans la grâce de Christ et l'inspiration de son Esprit, aucune bonne œuvre ne peut se faire.» Si l'église a raison, vous devez être inspirés par l'Esprit de Christ pour pouvoir porter de bons fruits, sinon vous serez perdus. Et comment osez-vous prier que vos pensées soient purifiées par l'inspiration du St.-Esprit de Dieu, si vous ne croyez pas qu'une telle chose puisse se faire en ce monde? Oh! ne vous moquez plus de Dieu en demandant de votre bouche des choses que vous ne croyez pas qu'il vous accordera. Mais l'un d'eux me dit qu'il avait été écouter le pasteur d'une église voisine, homme très-savant qui avait déclaré qu'on ne pouvait point parvenir à une telle chose en cette vie. Je répondis: Je pense que vous ne l'avez pas compris; car j'étais dans son église dimanche dernier et je l'ai entendu déclarer ce que je vous dis. Il me répondit: J'y étais aussi et je ne lui ai pas entendu mentionner une pareille chose. Je répliquai: Quoi! ne l'avez-vous pas entendu affirmer que Dieu avait donné ordre à ses ministres de déclarer et de prononcer à son peuple que s'ils se repentaient, leurs péchés étaient pardonnés? Il a dit de plus que Dieu pardonne à tous ceux qui se repentent véritablement et croient sincèrement son Evangile, et qu'il les absout. Il est donc clair que vous ne vous êtes jamais repentis, ou que vous n'avez jamais cru sincèrement son Evangile, si Dieu ne vous a point pardonné et ne vous a point absous de vos péchés! Au cas contraire lui et tous ceux qui sont ordonnés ministres en Angleterre sont de faux témoins devant Dieu et les hommes. Et pendant combien de temps avez-vous demandé à Dieu de vous donner la véritable repentance, et de pardonner tous vos péchés, vos négligences et vos ignorances; et de vous pénétrer des grâces de son St.-Esprit, de sorte que vous puissiez régler votre conduite selon sa sainte Parole? Et vous dites qu'il n'existe point de telles choses, quoique vous puissiez vous souvenir que M. B.— a dit: «Allons à Dieu, afin qu'il nous donne la vraie repentance et son St.-Esprit, afin que ce que nous faisons présentement lui soit agréable et que toute notre vie soit pure et sainte.»

Plusieurs furent touchés par ces discours et n'osèrent plus offrir à Dieu le sacrifice des insensés, mais ils Lui demandèrent sincèrement de pardonner leurs péchés et de leur accorder la joie de son salut.

AUX ABONNÉS DE FRANCE.

Je me propose, Dieu voulant, d'évangéliser en France, après un court séjour en Suisse; et j'invite les personnes qui désirent des conférences à m'écrire au Bureau des Signes des Temps, Bâle, Suisse, me donnant les renseignements nécessaires quant aux locaux et aux désirs de ceux qui les demandent et, si possible, quant à la route que je dois prendre pour me rendre chez ceux qui m'invitent.

Profitons du temps qui nous reste, en nous préparant pour la prochaine venue du Sauveur, et en invitant nos semblables à faire de même, afin que nous recevions de Lui, à son retour, ces douces paroles: «Cela va bien, bon et fidèle serviteur; tu as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup, entre dans la joie de ton Seigneur.» Mat. 25 : 21.

La joie du Sauveur consistera à voir des personnes de toutes tribus, langues et nations sauvées par son sang; et notre joie consistera à voir dans le royaume de Dieu ceux que nous aurons portés à travailler à leur salut et au salut de leurs semblables.

D.-T Bourdeau

VISITE AUX ÉGLISES.

Je viens de visiter les églises de Tramelan, Chaux-de-Fonds, Locle, Neuchâtel et Bienne. C'était pour moi un grand privilége que de rencontrer nos frères et sœurs de la Suisse française, après une absence de plus de cinq ans, et d'avoir leur coopération en travaillant pour la jeunesse. J'eus l'occasion d'en encourager plusieurs et de leur faire part de lumières nouvelles sur la Parole de Dieu.

Deux personnes se sont décidées à garder tous les commandements de Dieu, et d'autres ont commencé d'assister à nos réunions. Cinq personnes ont été baptisées aux Brenets et six à Neuchâtel.

Des invitations viennent de plusieurs localités pour des conférences sur la vérité présente. Dieu veuille lui-même préparer des ouvriers pour y répondre, de manière qu'il en résulte de véritables conversions à la gloire de Dieu et à l'encouragement de ses enfants.

D.-T. B.

Ecole du Sabbat.

LEÇONS SUR LE LIVRE DES ACTES.

LEÇON VI.

L'ÉLECTION DES SEPT DIACRES.

1. COMME le nombre des disciples augmentait quel murmure s'éleva-t-il parmi les Juifs grecs? Act. 6 : 1.
2. Quelles mesures les apôtres prirent-ils pour faire cesser ces plaintes? V. 2.
3. Comment exposèrent-ils la chose à l'assemblée des frères? V. 2–4.
4. Comment leurs propositions furent-elles mises en exécution? V. 5.
5. Comment ces hommes furent-ils solennellement mis à part pour cet emploi? V. 6.
6. Quel est l'office qui fut ainsi institué et adopté par l'Eglise chrétienne depuis ce moment-là?—L'office de diacre.
7. Comment les travaux des apôtres furent-ils bénis? V. 7.
8. Qui est-ce qui, entre autres, embrassa la foi? V. 7.
9. Quel était le caractère d'Etienne? V. 8.
10. Comment souleva-t-il l'opposition de quelques-uns des Juifs? V. 9.
11. Ces hommes l'emportèrent-ils dans leur dispute contre Etienne? V. 10.
12. Ayant échoué de cette manière, à quel moyen eurent-ils reccurs? V. 11, 12.
13. Quels sont les faux témoignages présentés par ces témoins? V. 13, 14.
14. Pendant qu'on accusait Etienne, quel miracle le Seigneur fit-il pour montrer qu'il approuvait son disciple? V. 15.
15. Lorsque les faux témoins l'eurent accusé, quelle question le souverain sacrificateur lui fit-il? Act. 7 : 1.
16. Au lieu de répondre directement, de quoi Etienne commença-t-il à leur parler?—De leur propre histoire nationale et de ce que Dieu avait fait en leur faveur.
17. Quelle invitation le Seigneur fit-il à Abraham pendant qu'il habitait au pays de Caran? V. 3; Gen. 12 : 1.
18. Que lui promit-il? Gen. 13 : 15, 17.
19. Cette promesse, que rappelle Etienne, ne s'applique-t-elle qu'au pays de Canaan, ou a-t-elle une portée plus étendue? Rom. 4 : 13.
20. Qu'est-ce qui est compris dans cette postérité? Gal. 3 : 7, 9, 29.
21. Comment Paul parle-t-il de ces promesses? Gal. 3 : 8.
22. Dans quel sens devait-il être vrai qu'en Abraham „toutes les nations seraient bénies?"—Par Christ qui fut de la postérité d'Abraham, le salut devait être offert à toutes les nations et ceux qui accepteraient Christ seraient compris dans sa postérité et deviendraient les héritiers de la même promesse. Gal. 3 : 29.
23. Quel rapport cette allusion à Abraham avait-elle avec l'argument d'Etienne en faveur de Christ?—Cette promesse, faite à Abraham ne pouvait être accomplie que par Christ seul, et c'est pour cette raison que les Juifs qui se glorifiaient d'être les enfants d'Abraham auraient dû recevoir Christ.
24. Que dit Etienne concernant l'accomplissement de cette promesse? Act. 7 : 5.
25. Quelles sont les paroles de Paul qui confirment celles d'Etienne? Héb. 11 : 8-12.
26. Comment Paul dit-il qu'Abraham, Isaac et Jacob séjournèrent dans le pays de la promesse? Héb. 11 : 9.
27. Leurs descendants ont-ils reçu l'effet de la promesse? Héb. 11 : 13.
28. De quelle manière Abraham et ces hommes dont le monde n'était pas digne, ont-ils compris la promesse que Dieu leur avait faite? Héb. 11 : 10, 14, 16.
29. Quelles sont les paroles de Christ qui montrent comment cette promesse sera accomplie? Jean 14 : 2; Mat. 5 : 5.

LEÇON VII.

DISCOURS D'ÉTIENNE.

1. Quel renseignement Dieu donna-t-il à Abraham, concernant sa postérité? Act. 7 : 6.
2. Que promet-il de faire finalement en leur faveur?
3. Comment Abraham fit-il alliance avec le Seigneur? V. 8.
4. Comment parla-t-il de l'expérience de Joseph? V. 9, 10.
5. Que dit-il de la cause qui avait engagé les frères de Joseph à se rendre en Egypte? V. 11, 12.
6. Comment arriva-t-il que Jacob et sa famille allèrent demeurer en Egypte? V. 14, 15; Gen. 45 : 46.
7. Que dit Etienne de la mort et de l'ensevelissement de Jacob?
8. Que dit-il de la prospérité des Israélites? V. 15–17.
9. Comment furent-ils ensuite traités? Vers. 18, 19.
10. Que dit-il de la naissance et de l'enfance de Moïse? V. 20, 21.
11. Que dit-il que fit Moïse, lorsqu'il eut atteint l'âge mûr? V. 22.
12. Quelles pensées lui vint-il alors? V. 23.
13. Que fit-il, pour défendre un Israélite? V. 24.
14. Qu'est-ce qui le poussa à commettre une telle action? V. 25.
15. Comment vit-il le jour suivant qu'il n'avait pas été compris? V. 26–28.
16. Quel était l'âge de Moïse à cette époque? Vers. 23.
17. Où s'enfuit-il pour échapper à la colère de Pharaon? 29.
18. A quoi passa-t-il les quarante années suivantes? Ex. 3 : 1.
19. Quelle leçon pratique pouvons-nous apprendre par la déception de Moïse et sa longue attente?—Que lorsque nous nous croyons le mieux préparés pour l'œuvre du Seigneur, il voit souvent que nous avons besoin d'une plus longue discipline.
20. A quelle importante mission fut-il ensuite appelé? Act. 7 : 34.
21. Comment le Seigneur parle-t-il du soin qu'il prend de son peuple? V. 34.
22. Combien de temps s'écoula-t-il depuis le moment où Dieu avait promis à Abraham que sa postérité posséderait le pays de Canaan, jusqu'à leur entrée dans ce pays?—Environ 430 ans, Gal. 3 : 17.
23. Qu'est-ce que ceci nous apprend concernant les promesses de Dieu?—Que lors même que l'accomplissement paraît en être longtemps renvoyé, pourtant Il n'oublie pas ses promesses, ni les temps déterminés.
24. Comment Etienne montre-t-il par l'exemple de Moïse que les hommes peuvent rejeter ceux que Dieu a choisis pour les délivrer? Act. 7 : 35.
25. Quelle application pensez-vous qu'il voulait faire de ce principe?

LEÇON VIII.

MORT D'ÉTIENNE.

1. Que dit Etienne de la manière dont les enfants d'Israël furent amenés d'Egypte dans le pays de Canaan? Act. 7 : 36.
2. Quelle prophétie et quelle instruction Moïse donna-t-il concernant Christ? V. 37.
3. Comment les Juifs avaient-ils négligé, par rapport à Christ, d'obéir à l'instruction de ce Moïse qu'ils professaient de révérer?
4. Quelles paroles de vie Moïse reçut-il? Ex. 20.
5. Comment les dix commandements étaient-ils des paroles de vie?—Par l'obéissance.
6. Comment Moïse fut-il traité par les pères? V. 36-41.
7. Comment Dieu agit-il alors envers eux, à cause de leur conduite? V. 42.
8. Quelle prophétie Etienne cita-t-il ensuite? V. 42, 43.
9. Comment Etienne dit-il que les pères avaient adoré Dieu dans le désert? V. 44.
10. Les patriarches avaient-ils jamais adoré Dieu dans un tabernacle?
11. Que fit-on de ce tabernacle? V. 45.
12. Où le culte du Très-Haut se fit-il depuis le temps de Salomon? V. 47.
13. Qu'est-ce qu'Etienne enseigna concernant le lieu où Dieu habite?—Que Dieu n'est point confiné dans un certain lieu. V. 48, 49.
14. Pourquoi Etienne insiste-t-il si particulièrement sur ce point? chap. 6 : 13, 14. Voyez note.
15. Quelle terrible accusation Etienne fit-il contre les gouverneurs du peuple? V. 51.
16. Quelle question leur adressa-t-il?
17. Que dit-il que les prophètes avaient eu à souffrir? V. 52.
18. Quelles accusations porte-t-il contre eux concernant Christ? V. 52.
19. Comment les accuse-t-il à l'égard de la loi? V. 53.
20. Les Juifs gardaient alors la lettre de la loi avec une grande exactitude. Fait-il allusion à leur idolâtrie d'autrefois comme nation ou à leur négligence de l'esprit de la loi dans ce moment-là?
21. Comment son accusation fut-elle accueillie par le Sanhédrin? V. 54.
22. Quels encouragements et quelle force reçut-il alors? V. 55.
23. Quelle vérité désagréable pour eux prononça-t-il? V. 56.
24. Que firent alors ses persécuteurs? V. 57, 58.
25. Que faisait Etienne, pendant qu'on lui jetait des pierres?
26. Quelle preuve donna-t-il en mourant qu'il était animé de l'esprit de son Maître? V. 60.
27. En quelle occasion et par quelles paroles Christ manifesta-t-il le même esprit? Luc 23 : 34.
28. Comment pouvons-nous savoir que l'absence de cet esprit dans nos cœurs indique que nous ne sommes pas au nombre de ses vrais disciples? Rom. 8 : 9.
29. En quels termes la mort d'Etienne est-elle décrite? V. 60.

[Nous donnons ce mois une revue ou sommaire des leçons précédentes. Pour ceux qui ont appris les leçons déjà données, cette revue ne sera pas difficile, et nous espérons que tous comprendront l'importance de comparer ainsi les leçons, pour que le sujet paraisse dans son ensemble, afin qu'on en saisisse les principaux traits. Il sera nécessaire, sans doute, que les élèves étudient le sujet dans la Bible et répondent aussi brièvement que possible et dans leur langage familier. Nous pensons que cela rendra ainsi les leçons très-intéressantes et profitables.]

LEÇON IX.

RÉCAPITULATION.

1. Quelles furent les circonstances dans lesquelles Pierre parla à l'assemblée des disciples, peu après l'ascension du Seigneur. Act. 1 : 13–22.
2. Quelles mesures adopta-t-on alors? Vers 23, 26.
3. Racontez comment le St.-Esprit descendit sur eux au jour de la Pentecôte. Act. 2 : 1–3.
4. De quoi furent étonnés ceux de la multitude qui étaient de différentes nations? V. 5–12.
5. Quelle prophétie Pierre dit-il devoir se trouver ainsi accomplie? V. 16–21.
6. A quoi se rapporte la dernière partie de cette prophétie? V. 21.
7. Quelle est la longueur de la période renfermée dans cette prophétie?
8. De quel crime Pierre accuse-t-il les Juifs? Vers. 23.
9. Comment montra-t-il que la résurrection de Jésus avait accompli les paroles du Psalmiste? V. 25–35.
10. Quelle paroles hardies prononce-t-il concernant l'élévation dans laquelle Dieu avait placé Jésus. Vers. 36.
11. Quelle instruction et quel encouragement Pierre donna-t-il à ceux qui étaient convaincus de la vérité? V. 38, 39.
12. Quel fut le résultat immédiat de ce discours? V. 41.
13. Décrivez l'union dans laquelle les premiers chrétiens demeuraient. V. 44, 45.
14. Racontez comment Pierre et Jean guérirent l'impotent à la porte du temple. Act. 3 : 1–8.
15. Quelle excitation ce miracle causa-t-il parmi le peuple? V. 11.
16. Comment Pierre profita-t-il de cette occasion?
17. Quels sont les principaux traits du discours de Pierre?
18. Qu'est-ce que les apôtres attirèrent sur eux-mêmes, en prêchant Christ aussi hardiment? Act. 4 : 1–3.
19. Quel bien leur prédication accomplit-elle? Vers 4.
20. Lorsque les apôtres furent amenés devant le Sanhédrin comment Pierre annonça-t-il Christ? V. 10–12.
21. De quoi ceux qui les entendirent furent-ils surpris? V. 13.
22. Pourquoi purent-ils s'en aller sans être punis? V. 21.
23. Quelle était la plus ardente prière des apôtres en ce moment? V. 29.
24. Quel était l'état de la primitive Eglise à cette époque? V. 32.
25. Quel est le péché qui cherchait à s'introduire parmi eux? Act. 5.
26. Comment le danger dont ils étaient menacés fut-il écarté, et quel en fut le résultat pour l'Eglise?
27. Comment le peuple montra-t-il sa foi en la puissance des apôtres? Act. 5 : 15.
28. Que firent alors les sacrificateurs? V. 17, 18.
29. Comment le Seigneur agit-il en faveur des apôtres et quelles instructions leur donna-t-il? V. 19, 20.
30. Lorsqu'ils furent de nouveau amenés devant le Sanhédrin, sous l'influence de qui furent-ils renvoyés? V. 34.
31. Qu'est-ce qui inquiéta de nouveau l'Eglise vers ce temps-là? Chap. 6 : 1.
32. Comment a-t-on remédié à la chose? V. 2–6.
33. Quel était le caractère d'Etienne? V. 8.
34. Comment souleva-t-il une persécution contre lui? V. 9, 10,
35. Quelle accusation fit-on contre lui? Vers. 13, 14.
36. Par quelle suite d'arguments chercha-t-il à justifier sa conduite et à éclairer ses auditeurs concernant Christ? Act. 7.
37. Quel en fut le résultat pour Etienne?
38. Mentionnez les traits du jugement et de la mort d'Etienne qui vous ont le plus frappé.

NOTES SUR LA LEÇON VI.

Vers. 6. Ils leur imposèrent les mains.

Cette imposition des mains qui se pratiquait lorsqu'on choisissait des personnes pour remplir un office dans l'Eglise, était un symbole de la communication des dons et de la grâce dont ils avaient besoin pour les rendre propres à cet office. C'était une prière pour demander à Dieu de leur donner les qualités nécessaires dans l'accomplissement de leurs fonctions plutôt qu'un gage que ces qualités leur étaient conférées.

Vers. 7. Un grand nombre de sacrificateurs.

Le nombre des sacrificateurs était très-grand, de sorte que, quoiqu'un grand nombre d'entre eux fussent des ennemis de la religion de Christ, il pouvait s'en trouver beaucoup qui obéissaient à la foi.

Vers. 8. Etienne faisait de grands prodiges.

Sans doute qu'Etienne était fidèle dans l'accomplissement des devoirs de sa charge en prenant soin des besoins temporels de ceux qui étaient pauvres parmi les disciples. Il était sans doute très-souvent en relation avec ceux qu'on ne pouvait secourir au moyen de dons temporels, et comme c'était un homme plein de foi et du St.-Esprit, il apportait à ces disciples affligés, de l'aide et des encouragements spirituels et les consolait en faisant des miracles en leur faveur.

Vers. 9. Quelques-uns de la synagogue.

Les synagogues étaient les lieux ou les Juifs s'assemblaient ordinairement pour le culte et l'enseignement religieux. Elles ne furent en usage qu'après la captivité de Babylone; mais elles étaient très-nombreuses au temps de Christ. La plupart des colonies juives étrangères dont les membres allaient sans cesse, soit dans des buts commerciaux, soit dans des buts religieux, de leurs pays lointains à Jérusalem, étaient représentées par des synagogues qui leur appartenaient. Les *Affranchis* étaient probablement des enfants de Juifs captifs qui avaient ensuite été libérés.

Vers. 12. Et ils émurent le peuple.

Avant tout, il était nécessaire à ces ennemis des Nazaréens d'avoir l'opinion publique de leur côté. Dans une occasion précédente (chap. 5 : 26), la faveur populaire avait protégé les apôtres. Un changement semblable de l'opinion publique eut lieu à la fin du ministère de notre Sauveur. Un jour le peuple l'accueillit avec des hosannas; bientôt après, il cria: «Crucifie-le! Crucifie-le!»

Le Dieu de Gloire Actes 7 : 2.

LES apôtres avaient l'habitude, dans leur défense contre leurs persécuteurs juifs, de s'appuyer sur les prophéties pour lesquelles ces derniers avaient une grande vénération, et de tirer leurs arguments de vérités dans lesquelles les Juifs professaient d'avoir complétement foi. Etienne, dans son discours, parle d'abord d'Abraham que les Juifs déclaraient être leur père, de la promesse que Dieu fit à Abraham et à sa postérité, concernant leur héritage futur. Par cette allusion à Abraham et aux bénédictions dont toutes les nations devaient être l'objet par son intermédiaire, il constate des vérités qui étaient très-chères au peuple juif, et sur lesquelles ils plaçaient leurs espérances les plus vives de grandeur et de gloire futures. Cette manière d'agir était calculée, autant que faire se pouvait, pour détruire leurs préjugés et préparer leurs esprits à écouter avec attention les puissants arguments qu'il avait à leur présenter touchant le caractère messianique de Christ. Le but principal du discours d'Etienne était de prêcher Christ; et quoique ses arguments paraissent à première vue indirects, pourtant ils étaient certainement les plus forts qu'il pût choisir pour convaincre les esprits de ses cruels persécuteurs.

La promesse faite à Abraham, tout en renfermant sans doute la possession temporaire du pays de Canaan par sa postérité, comprenait quelque chose d'infiniment plus grand que ceci: la possession même de toute la terre, pour un héritage éternel. Abraham devait être héritier du monde par Christ, et tous ceux qui, même parmi les Gentils, «croient, sont bénis avec Abraham.» «Que si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham et les héritiers selon la promesse.» Etienne assura à ses persécuteurs, de la manière la plus positive,—ce qu'ils savaient être parfaitement vrai,—qu'Abraham n'avait pas reçu son héritage, «non pas même un pied de terre,» tandis qu'il affirme de nouveau que Dieu a fait la promesse de la donner en possession à lui et à sa postérité. Puis, suivant pas à pas l'accomplissement des prédictions prophétiques dans l'histoire du peuple juif, il cite les paroles de Moïse, autre prophète, pour lequel ils avaient une grande vénération, paroles se rapportant directement à Christ: «Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète comme moi d'entre vos frères; écoutez-le.» Il est plus que probable que les paroles d'Etienne rapportées dans ce chapitre ne sont que l'abrégé d'un discours par lequel il démontra que, par le Christ seul—dont la vie et les miracles leur étaient bien connus—ces merveilleuses promesses pourraient avoir leur accomplissement et les espérances de leur nation se réaliser. Et comme il appuyait sur ces vérités et qu'il leur reprochait la grande incrédulité dont leurs pères s'étaient rendus coupables, nous pouvons comprendre l'effet que ces paroles produisirent sur ses adversaires et comment elles les poussèrent à de tels actes de méchanceté.

NOTES SUR LA LEÇON VII.

Vers. 10. Pharaon.

C'était le titre que portaient tous les anciens souverains d'Egypte; il signifiait «le roi.»

Vers. 12. Qu'il y avait du blé en Egypte.

L'Egypte était autrefois le grenier de l'Ancien-Monde.

Vers. 22. Et Moïse fut instruit dans toute la science des Egyptiens.

Les Egyptiens étaient à cette époque la nation la plus éclairée et la plus civilisée du monde. Il faut ajouter aux talents naturels de Moïse, le fait qu'il était le fils adoptif du roi et jouissait de tous les avantages que peuvent offrir la richesse et l'éducation. Josèphe, l'historien juif, parle de ses hauts faits à la tête de l'armée égyptienne, de la grande faveur dont il jouissait auprès du roi et à la cour, et du fait même qu'il devait apparemment hériter du trône d'Egypte.

Ceci étant compris, nous pouvons mieux apprécier le sacrifice qu'il fit des honneurs de ce monde, pour se joindre à une race d'esclaves méprisés.

Vers. 29. Etranger au pays de Madian.

Moïse avait pensé qu'il était prêt à entreprendre ce que le Seigneur voulait lui confier; mais Dieu vit qu'il avait besoin d'une éducation différente de celle qu'il avait déjà reçue à la cour d'Egypte, avant d'être prêt à accomplir sa difficile mission. Ainsi nous voyons ce prince royal chargé des soins d'un berger dans le désert de Madian. Il avait reçu toute l'éducation intellectuelle qui lui était nécessaire, mais alors il dut passer par une longue période d'humiliation pendant laquelle il apprit à connaître son propre cœur, et d'où il sortit, non plus rempli de confiance en lui-même, mais doutant de sa force et hésitant à entreprendre la mission qu'il avait voulu commencer autrefois avec tant d'ardeur.

Vers. 33. Ote les souliers de tes pieds.

C'était et c'est encore en Orient une marque de respect d'ôter ses souliers ou sandales en présence d'un supérieur. Les Mahométans entrent toujours pieds-nus dans leurs mosquées. Dieu sanctifie tout ce qu'il touche, et ce lieu devint une terre sainte, comme le temple de la montagne de Sion. Etienne veut dire indirectement par là qu'il n'y a point de sanctuaire terrestre qui soit exclusivements sacré.

NOTES SUR LA LEÇON VIII.

Vers. 38. Paroles de Vie.

Doctrines de vie; ces doctrines qui, s'ils y obéissaient, leur donnaient droit par la promesse de Dieu à une longue vie sur la terre, leur parlaient de cette vie spirituelle que tout vrai croyant possède dans l'union avec son Dieu et leur promettaient cette vie éternelle que ceux qui sont fidèles posséderont ci-après.—*Clarke.*

Vers. 44. Le tabernacle du témoignage a été avec nos pères.

Comme un des buts principaux d'Etienne était de montrer aux Juifs qu'ils s'attachaient trop aux priviléges extérieurs et n'avaient pas employé la loi, le tabernacle, le temple ou le service du temple dans le but pour lequel ils avaient été institués, il s'efforçait de leur faire comprendre le vrai sens de ces choses.

Il leur montre ensuite que Dieu n'a pas limité son culte dans un lieu, ni à une forme. Il fut adoré en plein air aux jours des patriarches, dans un tabernacle au désert, et dans un temple au temps de Salomon. Il dit plus loin que Dieu ne peut pas être renfermé dans un temple fait de mains, mais que partout il peut être convenablement adoré par ceux qui sont droits de cœur.—*Clarke.*

Vers. 51. Vous vous opposez toujours au St.-Esprit.

Ils ne résistaient pas seulement aux arguments qu'il avait employés, ni aux passages des Ecritures d'où ils étaient tirés, mais ils fermaient leurs cœurs à l'action de l'Esprit de Dieu qui leur aurait fait comprendre ces enseignements.

Vers. 60. Il s'endormit.

Ces mots parlent d'une manière bien frappante du triomphe de la foi chrétienne sur la rage de Satan. Il avait remis sa vie à Celui en qui elle était cachée (Col. 3 : 3) et il pouvait l'abandonner aussi paisiblement que s'il n'avait fait que fermer les yeux pour s'endormir.

LE MARTYRE D'ETIENNE.

PAR MME. E.-G. WHITE.

«EN ce temps-là, comme les disciples se multipliaient, il s'éleva un murmure des Juifs grecs contre les Juifs hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour.» Act. 6 : 1.

Ces Grecs habitaient d'autres contrées, où l'on parlait la langue grecque. La plus grande partie des convertis étaient des Juifs qui parlaient l'hébreu, mais les premiers avaient vécu dans l'empire romain et ne par-

laient que le grec. Il commença à s'élever des murmures parmi eux de ce que les veuves grecques n'étaient pas assistées aussi libéralement que celles qui étaient dans le besoin parmi les Hébreux. Toute partialité de cette sorte eût offensé Dieu; aussi prit-on immédiatement des mesures pour rétablir la paix et la concorde parmi les croyants.

Le St.-Esprit suggéra une méthode par laquelle les apôtres pussent être déchargés de faire les répartitions entre les pauvres et d'autres occupations semblables, afin qu'ils fussent plus libres de prêcher Christ. «C'est pourquoi les douze apôtres ayant convoqué la multitude des disciples, leur dirent: Il n'est pas raisonnable que nous laissions la prédication de la Parole de Dieu pour servir aux tables. Choisissez donc, frères, sept hommes d'entre vous, de qui l'on ait un bon témoignage, et qui soient pleins du St.-Esprit et de sagesse, afin que nous leur commettions cet emploi. Et pour nous, nous continuerons à vaquer à la prière et au ministère de la Parole.» Act. 6 : 2–4.

Conformément à ce conseil, l'Eglise choisit sept hommes pleins de foi et de la sagesse de l'Esprit de Dieu, pour prendre soin des affaires matérielles de l'Egliss. Etienne fut le premier choisi; il était juif de naissance et de religion; mais il parlait la langue grecque et était au courant des mœurs et des coutumes des Grecs. Il fut donc considéré comme le plus capable et placé à la tête de ceux qui étaient chargés de l'emploi des fonds appropriés aux veuves, aux orphelins et aux pauvres, dignes d'être assistés. Ce choix fut approuvé par tous, et tout mécontentement et tout murmure disparurent.

Les sept hommes qui avaient été élus furent solennellement mis à part par la prière et l'imposition des mains, pour accomplir leurs charges; ceux qui avaient été ainsi consacrés ne furent point par là empêchés d'enseigner la foi. Au contraire, il est raconté que le diacre «Etienne, plein de foi et de force, faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple.» Ils étaient pleinement qualifiés pour instruire dans la vérité. C'étaient également des hommes discrets et au jugement calme, bien capables de juger des cas difficiles et d'apaiser les murmures ou la jalousie.

Dieu bénit ce choix que l'on avait fait d'hommes qui devaient s'occuper des affaires matérielles de l'Eglise, afin que les apôtres fussent libres de prêcher la vérité. L'Eglise augmenta en nombre et en force, «et la Parole de Dieu se répandit et le nombre des disciples se multipliait fort à Jérusalem. Il y avait même un grand nombre de sacrificateurs qui obéissaient à la foi.» Vers. 7. Il est nécessaire que le même ordre et le même système soient conservés dans l'Eglise, aujourd'hui comme au temps des apôtres. La prospérité de l'œuvre de Dieu dépend en grande partie de ce que ses différents départements soient dirigés par des hommes capables et qualifiés pour occuper la position qui leur est confiée. Ceux qui sont choisis de Dieu pour être conducteurs dans la cause de la vérité, ayant la haute direction des intérêts spirituels de l'Eglise, doivent autant que possible être débarrassés des soucis et des perplexités de la vie. Ceux que Dieu a appelés à vaquer à la prière et au ministère de la Parole, devraient avoir du temps pour la méditation, la prière et l'étude des Ecritures. Leur discernement spirituel est obscurci lorsqu'ils doivent s'occuper des détails de la vie matérielle, concilier les divers tempéraments qui se rencontrent dans l'Eglise. Il est convenable que toutes les affaires temporelles soient remises à des hommes spéciaux chargés de les régler. Mais si ces choses sont tellement difficiles que leur sagesse n'y suffise point, elles doivent être examinées dans le conseil de ceux qui ont la surveillance de l'Eglise entière.

Etienne apportait dans la cause de Dieu une grande activité et déclarait hardiment sa foi. «Mais quelques-uns de la synagogue, qu'on appelle la synagogue des Affranchis et de celle des Cyérnéens, des Alexandrins et de ceux de Cilicie et d'Asie s'élevèrent et disputèrent contre Etienne. Et ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait.» Vers. 9, 10. Ces élèves des grands rabbins étaient persuadés que, dans une discussion publique, ils pourraient remporter une victoire complète sur Etienne, à cause de l'ignorance dans laquelle ils le supposaient. Mais non-seulement il parla avec la puissance du St.-Esprit, mais tous les membres de cette grande assemblée comprirent qu'il avait étudié les prophéties et connaissait parfaitement la loi. Il défendit avec habileté les vérités qu'il proclamait et défit complétement ses adversaires.

Les sacrificateurs et les gouverneurs du peuple voyant la merveilleuse manifestation qui accompagnait le ministère d'Etienne, furent remplis d'une haine amère. Au lieu de céder au poids des preuves qu'il leur présentait, ils voulurent le réduire au silence en le faisant mourir. En maintes occasions ils avaient gagné les autorités romaines pour qu'elles fermassent les yeux sur les cas où ils avaient jugé, condamné et exécuté des prisonniers suivant leur coutume nationale. Les ennemis d'Etienne ne doutaient point qu'ils ne pussent agir ainsi, sans s'exposer à aucun danger. Ils résolurent donc de braver toutes conséquences, ils s'emparèrent d'Etienne et le conduisirent devant le Sanhédrin pour être jugé.

On appela des contrées voisines, des Juifs savants dans le but de réfuter les arguments de celui qu'on allait accuser. Saul qui s'était distingué comme adversaire zélé de la doctrine de Christ, et persécuteur de tous ceux qui croyaient en Lui, était aussi présent. Cet homme instruit fut un des principaux accusateurs d'Etienne. Il employa le poids de l'éloquence et de la logique des rabbins pour convaincre le peuple qu'Etienne prêchait des doctrines fausses et dangereuses.

Mais Saul rencontra dans Etienne un homme tout aussi instruit que lui-même, et qui avait une parfaite connaissance du dessein de Dieu dans la propagation de l'Evangile parmi les autres nations. Il croyait au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob et était parfaitement convaincu des priviléges des Juifs; mais sa foi avait plus de largeur, et il savait non-seulement que le temps était venu où les vrais adorateurs adoreraient dans des temples faits de mains, mais que dans le monde entier, des hommes adoreraient Dieu en esprit et en vérité. Le voile était tombé des yeux d'Etienne et il discernait le but des choses qui avaient été abolies par la mort de Christ.

Les sacrificateurs et les gouverneurs ne purent rien contre sa sagesse claire et calme, quoiqu'ils lui fissent une opposition violente. Ils résolurent de faire d'Etienne un exemple, de sorte que tout en donnant satisfaction à leur haine vindicative, ils en empêchassent d'autres, par la crainte, d'adopter ses croyances. On donna aux accusations qu'on produisit contre lui, un air imposant. De faux témoins furent subornés pour déclarer qu'ils l'avaient entendu blasphémer contre le temple et contre la loi: «Nous lui avons ouï dire que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu, et changera les ordonnances que Moïse nous a laissées.»

Comme Etienne se tenait en face de ses juges pour répondre à l'accusation de blasphème, un saint rayonnement parut sur son visage. «Et comme tous ceux qui étaient assis au conseil avaient les yeux arrêtés sur lui, son visage leur parut semblable à celui d'un ange.» Les admirateurs de Moïse eussent pu voir sur le visage de l'accusé la même lumière divine qui resplendissait sur le visage de l'ancien prophète. Cette lumière miraculeuse, cette gloire visible, qui était un symbole de la présence divine, était un spectacle qu'ils ne verraient plus jamais dans le temple dont la gloire avait disparu pour toujours. Beaucoup de ceux qui voyaient le visage resplendissant d'Etienne tremblaient et se cachaient la face. Mais l'incrédulité opiniâtre et le préjugé n'en étaient point émus.

On interrogea Etienne sur les accusations qui étaient portées contre lui; alors, d'une voix claire et perçante, qui traversa toute la salle du conseil, il prononça sa défense. Il passa en revue l'histoire du peuple de Dieu dans des paroles que l'assemblée écouta comme étant suspendue à ses lèvres. Il montra qu'il avait une connaissance parfaite de l'économie judaïque et de son interprétation spirituelle, maintenant rendue évidente par Christ. Il commença par Abraham et parcourut toute l'histoire nationale, de génération en génération jusqu'à Salomon, faisant ressortir les points les plus frappants à l'appui de sa cause.

Il montra que Dieu approuva la foi d'Abraham qui crut qu'il hériterait le pays de la promesse, quoiqu'il n'eût pas reçu un pied de terrain. Il s'arrêta spécialement à Moïse qui reçut la loi par l'intermédiaire des anges. Il répéta les paroles de Moïse qui prédit Christ. «Le Seigneur, votre Dieu, vous suscitera un prophète comme moi d'entre vos frères; écoutez-le.» Chap.7 : 37. Il leur montra clairement que le péché d'Israël fut de ne pas écouter la voix de l'ange qui était Christ lui-même. Il dit: «C'est lui qui, lorsque le peuple fut assemblé au désert, s'entretenait avec l'ange qui lui parlait sur le mont Sina; c'est lui qui fut avec nos pères et qui a reçu des paroles de vie pour nous les donner.»

Il montra son propre attachement à Dieu et à la foi judaïque, tout en leur déclarant que la loi dans laquelle ils se confiaient pour leur salut n'avait pas pu préserver Israël de l'idolatrie. Il montra qu'on trouvait Jésus-Christ dans toute l'histoire de l'ancien peuple. Il rappela la construction du temple par Salomon et les paroles de Salomon et d'Esaïe: «Mais le Très-Haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes. Le ciel est mon trône et la terre est mon marche-pied. Quelle maison me bâtiriez-vous, dit le Seigneur. Quel serait le lieu de mon repos. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses?» C'est dans le ciel que Dieu reçoit l'adoration la plus digne de sa Sainteté.

Lorsque Etienne en fut arrivé là, il y eut un grand tumulte parmi le peuple. Le prisonnier lut son sort sur les visages de ceux qui étaient devant lui. Il s'aperçut de la résistance que rencontraient les paroles qu'il avait prononcées sous la dictée du St.-Esprit. Il savait qu'il rendait son dernier témoignage. Il est peu de lecteurs qui savent apprécier à sa juste valeur ce discours d'Etienne. Pour en comprendre toute la signification, il faut se rappeler l'occasion, le temps et le lieu où il a été prononcé.

Les Signes des Temps

Le Septième Jour est le Repos de l'Eternel, ton Dieu.

BALE (SUISSE), NOVEMBRE 1883.

SOMMAIRE.

Articles Variés. PAGE
Luther devant le Légat 257
La Dernière Catastrophe 258
Jésus pleurant sur Jérusalem 259
Le Châtiment des Méchants 263
La Conversion Biblique 261
Aux Abonnés de France 268
Visite aux Eglises 268
Tempérance.
Le Christianisme et la Tempérance . . . 261
Dégénérescence de la Nation française . . . 262
Articles des Rédacteurs.
IN MEMORIAM 264
Le Sabbat 265
Conférence Générale des Adventistes . . . 272
Journal Allemand 272
A la Jeunesse.
Histoire de Jules-César—César parvient au Consulat-Popularité de César-Restitution des Statues de Marius-Déesse Bonté-Clodius etc . . . 266
Vie de John Nelson un des Collaborateurs de John Wesley. 267
Ecole du Sabbat.
Leçons sur le Livre des Actes 269
Notes sur les Leçons 270
Le Martyre d'Etienne 270

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DES ADVENTISTES.

(EUROPE CENTRALE).

LA dixième session de la Conférence générale des Adventistes du Septième Jour de l'Europe Centrale fut tenue, suivant la décision qui en avait été prise, dans notre ville, du 19 au 23 octobre.

Elle fut plus nombreuse que toutes celles qui l'avaient précédée, un grand nombre de délégués ayant été envoyés de toutes les parties du rayon de la Conférence. Il y avait aussi des délégués de Prusse, d'Alsace, d'Italie et de Roumanie. Une parfaite harmonie et une grande unanimité n'ont cessé de régner dans toutes les délibérations de l'assemblée, et l'intérêt vif et profond que n'ont cessé de témoigner aux affaires importantes tous ceux qui étaient présents fut vraiment réjouissant. Les cultes commencèrent vendredi soir et continuèrent durant le jour du Sabbat; plusieurs discours pratiques furent également prononcés pendant la session par les pasteurs Bourdeau, Erzenberger et Whitney.

Chaque matin, les assemblées commencèrent par une réunion de prières et d'exhortations mutuelles; ces moments furent l'occasion de manifestations spéciales du St.-Esprit au milieu de nous.

La première session d'affaires proprement dite fut tenue après le Sabbat et chaque jour, pendant tout le reste de la session, plusieurs heures furent consacrées aux affaires de la conférence. Des projets importants pour l'avancement de l'œuvre furent librement discutés, et l'on adopta plusieurs mesures pour son extension future. Des appels urgents furent faits par les délégués d'Allemagne, d'Italie et de Roumanie pour que des efforts fussent faits afin d'étendre l'œuvre dans leurs contrées respectives. On adopta entre autres les propositions importantes de publier des journaux dans ces langues. Il est probable que l'on prendra immédiatement des mesures pour mettre ces propositions en exécution.

La mort de notre bien-aimé frère, M. le pasteur J.-N. Andrews, qui eut lieu pendant la conférence, fut un événement qui affligea profondément tous ceux qui étaient présents à l'assemblée. Président de la Conférence depuis son organisation, c'est, après Dieu, aux efforts de notre cher frère, que l'on doit les succès qui y ont signalé l'œuvre. Sa perte sera profondément sentie; toutefois un esprit de courage et d'espérance pour la prospérité future et le succès de la vérité paraît animer tous les membres de l'assemblée. Les statistiques de la Conférence indiquent une augmentation encourageante dans le nombre des membres des églises, tandis que le rapport financier témoigne d'une progression constante dans les libéralités de notre église pour l'avancement de la vérité Il a été donné plus du double de la somme de l'année précédente, pour les différentes branches de l'œuvre. Durant la session, il fut organisé une société générale des écoles du Sabbat, comprenant toutes les écoles du Sabbat de la Conférence, et des mesures importantes furent adoptées pour donner plus d'extension et d'intérêt à cette branche de l'œuvre.

L'école du Sabbat, tenue Sabbat le 20, à neuf heures du matin, et à laquelle tous prirent part, l'assemblée étant divisée en trois classes dans lesquelles étaient répartis les représentants des langues française, allemande et anglaise, fut un des exercices les plus intéressants de la session.

Il fut aussi organisé une société missionnaire générale pour la distribution des traités et autres imprimés de la Société, et 61 personnes se firent inscrire comme membres.

Les personnes qui ont été nommées membres du comité pour l'année courante sont :

Président: M. B.-L. Whitney, Bâle.
Secrétaire: M. A. Borle, Chaux-de-Fonds.
Caissier: M. J.-E. Dietschy, Tramelan.

Comité exécutif : M. B.-L. Whitney, M. Pierre Schild, M. Adémar Vuilleumier.

Les résolutions suivantes qui ont été unanimement adoptées par l'assemblée indiqueront en quelque manière le caractère des mesures qui ont été considérées et des plans adoptés pour l'extension future de notre œuvre.

I. Nous exprimons ici à nos frères d'Amérique qui ont fait de si généreux sacrifices pour nous envoyer la vérité et pour maintenir jusqu'à présent, au milieu de nous, l'œuvre de sa proclamation, notre entière sympathie, notre intérêt et notre confiance à tous égards dans l'œuvre du troisième message; et nous nous engageons à travailler fidèlement à maintenir cette œuvre parmi nous en parfait accord avec l'esprit général de l'œuvre, prenant nos frères d'Amérique pour exemple dans notre organisation et adoptant autant que possible, dans nos efforts pour annoncer à l'Europe les vérités des derniers jours, les plans qu'une longue expérience leur a montrés être les plus avantageux.

II. Nous témoignons que nous avons été heureux de recevoir au milieu de nous les délégués de nos frères de Prusse, d'Italie et de Roumanie, et nous exprimons le vif et profond intérêt que nous avons pour la propagation de la vérité dans ces contrées. Nous soumettons respectueusement à la Conférence Générale de nos frères d'Amérique qui s'assemblera très-prochainement, l'importance de publier, si possible, un journal italien trimestriel afin que nos amis de ce pays aient le moyen de présenter la vérité à leurs compatriotes.

III. Nous envoyons à nos frères d'Amérique l'expression de notre profonde reconnaissance pour l'intérêt et l'affection qu'ils nous ont témoignés en nous envoyant dans l'espace des trois mois écoulés, nos chers frères, MM. les pasteurs Whitney et Bourdeau avec leurs familles, pour travailler à l'œuvre en Europe. Nous sentons vivement le sacrifice qu'ils font en notre faveur, et désirons nous en rendre dignes en soutenant nos frères dans leurs travaux. Nous sentons de même la responsabilité qui repose sur nous de faire connaître à nos compatriotes les grandes vérités des derniers temps, et nous nous efforcerons d'imiter nos frères d'Amérique dans leur esprit missionnaire et dans leur zèle.

IV. Nous ferons tous nos efforts pour répondre à l'appel de nos frères d'Allemagne en leur envoyant des personnes capables de prêcher la vérité dans leur contrée.

V. CONSIDÉRANT que nous avons en Suisse une nombreuse population allemande et que les protestants allemands d'Europe sont de beaucoup plus nombreux que les protestants français, et

CONSIDÉRANT que l'expérience de l'œuvre en Europe a démontré que nos journaux sont des moyens efficaces pour présenter la vérité au public,

Nous demandons respectueusement au Comité de la Conférence Générale de nos frères d'Amérique, de prendre des mesures immédiates pour qu'un journal allemand soit publié en Europe. De notre côté, nous nous engageons à faire notre possible pour contribuer à faire face aux frais et à travailler à la propagation du journal.

VI. La Conférence invite les jeunes gens qui sont parmi nous et qui sentent que leur devoir est de se consacrer à l'œuvre de Dieu, à s'entendre avec le comité exécutif de la Conférence générale à l'égard de cet important sujet; la Conférence exprime son sincère désir qu'il y ait autant de jeunes gens que possible qui se consacrent de cette manière à l'œuvre de Dieu.

VII. Le comité exécutif est prié d'encourager directement tous ceux qui lui paraissent propres à être consacrés à l'œuvre.

LE 400me anniversaire de la naissance de Luther, le grand Réformateur allemand, sur la vie et les travaux duquel nous publions actuellement une série d'articles, aura lieu le 10 de ce mois. On se prépare en Allemagne et dans tous les pays protestants, à faire à cette occasion des manifestations dignes des événements qu'elle rappelle.

JOURNAL ALLEMAND.

NOUS avons le plaisir d'annoncer qu'il est maintenant décidé que nous commencerons avec le mois de janvier 1884, dans notre bureau, la publication d'un journal mensuel allemand qui sera rédigé dans le même esprit que LES SIGNES DES TEMPS. Il sera consacré à la propagation des mêmes vérités importantes proclamées dans ce journal durant les sept dernières années; nous désirons le voir se répandre le plus possible parmi les populations allemandes de l'Europe.

Nous enverrons avec plaisir des exemplaires spécimens du premier numéro à tous ceux qui désirent le recevoir, et nous invitons nos lecteurs à nous envoyer les adresses de tous ceux auxquels ils désireraient que nous envoyassions ce journal. Nous comptons sur la coopération active de tous les amis des SIGNES DES TEMPS, afin de donner à notre journal allemand la plus grande circulation possible. Nous leur assurons que le service qu'ils nous rendront de cette manière sera vivement apprécié.